L'ABEILLE.

Journal Officiel de l'État et de la Première Municipalité
PAR J. BAYON.
NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 17 NOVEMBRE 1838.

Nous sommes priés d'annoncer que le capitaine Switzer, de la Giraffe, n'ayant pu s'arranger avec le contracteur du transport de la malle, il ne partira plus de la Nouvelle-Orléans et de la Mobile aux jours fixés précédemment. C'est avec regret que nous apprenons que les propositions du capitaine Switzer n'ont pas été acceptées, car la Giraffe n'a jamais manqué de nous apporter régulièrement la malle et même avant l'heure fixée.

POLICE DE LA PREMIERE MUNICIPALITÉ.

Nous ne saurions trop revenir sur ce sujet, surtout lorsqu'on est à la veille d'opérer une réforme dans la garde. Dans une question d'une aussi haute importance, il est à présumer que les vingt-trois citoyens qui représentent la première municipalité, étant déjà bien pénétrés des changements qu'elle demande, porteront ce système qui semble avoir [illegible] dans la municipalité de notre police. Il est à présumer que les 8 jours qui ont été accordés pour s'occuper des qualités des différents candidats qui postulent la place de capitaine et de lieutenant, doivent leur avoir suffi pour se former une opinion, et que les débats qui ne jetteront parfois que bien peu de lumière, ne viendront pas retarder les momens précieux de la séance de lundi prochain.

La plupart des candidats qui postulent la place de capitaine, connaissent sans doute l'importance de l'emploi qu'ils sollicitent; ils doivent surtout bien se pénétrer que le Conseil veut une réforme entière dans l'administration de la garde, et qu'il est bien formellement décidé à redresser les abus et les vices qui existent dans ce corps; qu'il tient surtout à avoir une garde composée de soldats assez intelligens pour comprendre leurs devoirs, et connaîtront tout d'un certain temps les bureaux des alertes et de recorder. C'est donc sur le capitaine que pèsera toute la responsabilité et toutes les fautes dont on aurait à se plaindre, qui n'auront été commandées que lorsque le maire et le comité sur la garde, nomment les soldats; ou plutôt, c'est le capitaine lui même qui les emploie.

Convaincus que c'est du choix du capitaine que dépend une garde efficace; convaincus que ce n'est qu'à son zèle et à son aptitude, dans l'exercice de ses fonctions, que les citoyens doivent de se trouver à l'abri du poignard de l'assassin, de la torche de l'incendiaire, et des pinces-partout des voleurs, nous ne pouvons douter que le Conseil, chargé de représenter les intérêts de la 1ère municipalité, ne soit bien pénétré de toute l'importance du choix qu'il a décidé de faire à la prochaine séance, et ne donne son [illegible] de la Nouvelle Orléans d'un homme, ferme, actif, ayant des connaissances dans la pratique de la police, et surtout disposé à obéir aux ordonnances que pourrait adopter le Conseil relativement à ses devoirs.

Quiconque a suivi avec attention les crimes et les délits de tous genres dont nous avons été témoins depuis la mort du capitaine Penn, a pu se convaincre que depuis lors, nous avons cessé d'avoir, sinon une bonne garde, du moins une garde, un peu [illegible] car il ne suffit pas pour constituer une garde, d'entendre par intervalle résonner les battements de son coup de bâton, qui sont les trois quarts du temps donnés par des hommes à moitié endormis sur le seuil des maisons, prêtant plutôt l'oreille à la cloche de l'horloge qui les avertit que leur ronde est terminée, qu'aux désordres qui ne règnent que trop souvent des quartiers entiers! A dire vrai, on n'a pas besoin de comprendre l'anglais ou le français, pour frapper du bâton; et pourvu que l'on ne soit pas astreint au son de l'horloge qui vous avertit que vous pouvez vous aller allonger sur un bon lit, on peut être dispensé d'avoir même l'usage de la parole. Et! c'est dans une saison comme celle vers laquelle nous approchons, que nous voyons une semblable organisation! est-ce bien au moment où l'émigration se fait d'une manière si prodigieuse, où tant de nouvelles industries viennent exploiter toutes les parties de la Nouvelle-Orléans, que l'on voudrait persister à maintenir une garde, sur l'inutilité et l'insuffisance de laquelle il n'est plus permis de douter! Non! Sans doute il n'est pas présumable qu'il se trouve dans le sein du Conseil des aldermen aucun disposé à fermer l'oreille aux plaintes qui partent de toutes parts, sur la nécessité d'un changement dans l'ordre actuel des choses. Réforme! et Protection, sont des mots qui sortent presque de toutes les bouches, et si comme on doit l'espérer le Conseil agit sur cette question, si comme on doit s'y attendre nous verrons disparaître tous les vices et tous les abus qui existent actuellement dans notre garde, nous pourrons dire que dès lors, il y aura Réforme et Protection.

COLLÈGE DE VERSAILLES.

Les révolutions intellectuelles suivent forcément les révolutions politiques. Tout fléchit, tous les idées dominent les événements et sont dominés par eux. Les réactions dans l'art, la littérature, les méthodes d'enseignement etc., sont les corollaires rigoureux de toute réaction sociale, et il faut le dire, ils en sont aussi les complémens indispensables. D'ailleurs les révolutions ne font rien à demi. Leur hache ne frappe point seulement la couronne des puissances qu'elles renversent, il faut que la tête suive la couronne. Puis sur ce tronc mutilé du corps social, elles greffent pour ainsi dire, une tête nouvelle, qu'elles ornent d'une couronne nouvelle aussi et qu'elles abattent encore lorsque le temps a réédifié et démoli l'autre.

On ne peut nier que les grands événemens de la fin du dernier siècle et du commencement du nôtre, et les idées nouvelles qui se sont fait jour à travers ces événements, n'aient fait table rase de la société toute entière. La révolution a passé de la politique à la littérature et s'est continuée dans toutes les branches de l'art. Mais, à peuple nouveau, il faut enseignement nouveau. Un citoyen des Etats Unis, un Français de 1838 ne peuvent tourner dans le même cercle d'idées, que le tributaire de la Grande Bretagne, ou qu'un sujet du sultan Louis XIV.

Car, s'il est vrai que les événemens modifient la société et ses passions, il est vrai de dire aussi, qu'ils doivent modifier dans une proportion égale, la littérature, qui n'est après tout, que l'expression de la société, et par conséquent les méthodes d'enseignement, qui sont les bases de cette littérature. Il est bien entendu, que nous n'employons le terme littérature que dans le sens le plus large qu'il peut comporter. Quant à nous, nous n'avons jamais pu comprendre, que des esprits intelligents puissent rêver à la fois, le mouvement en politique et l'immobilité dans l'art. Que l'humanité tourne sur elle même, comme l'a pensé de grands philosophes et en particulier la plupart des philosophes de l'école païenne, et de notre temps Vico et son école, ou qu'elle marche en droite ligne à un but dont dieu seul a le secret, comme c'est la pensée de quelques pères de l'église, de Lamennais, de Buchez, de madame de Staël et d'autres. Il n'en est pas moins certain qu'une de ces hypothèses ne peut recevoir un mouvement sans que toutes les idées obéissent à la même impulsion.

Aussi a-t-il été toujours pour nous un grand sujet d'étonnement de voir l'instruction publique, rester fidèle en France, à des traditions vieillies depuis longtemps, à des usages tout-à-fait en désaccord avec les besoins de l'époque. Tandis que tout se mouvait autour d'elle, longtemps l'université resta stationnaire, et par une étrange réaction, ce vaste foyer d'intelligence, où s'étaient développés péniblement les premiers germes des libertés publiques, où les principes sociaux avaient éclaté dans le silence, pour s'en élancer tout armés, à la conquête de l'avenir, par une étrange réaction, dis-je, ce foyer s'était éteint après avoir mis des armes à toutes les idées civilisatrices, ou s'il brûlait encore, ce n'était plus que sur des ruines.

Ce n'est, pas nous qui nierons les avantages nombreux qu'on rencontrait jadis dans les méthodes universitaires. Ces méthodes, fruits des méditations d'hommes qui méditaient beaucoup et mûrement, étaient admirablement adaptées aux exigences de l'époque. Mais partout et surtout dans les questions sociales les qualités d'hier peuvent être les défauts de demain. C'est ainsi que les règlements de l'université qui dans le principe ont conduit à de merveilleux résultats ont besoin d'être renouvellés aujourd'hui et mis sur la mesure du siècle.

En effet on ne comptait jadis que deux classes: le clergé et la noblesse. Le peuple n'était alors qu'un chiffre dont la valeur augmentait ou diminuait, selon le chiffre devant lequel il était placé. La noblesse était spécialement vouée aux armes, le tiers état était voué, lui, à des professions moins turbulentes et souvent exigeaient une forte et solide instruction. Il est vrai, car il faut être juste, que la noblesse empiétait souvent sur le domaine du Tiers-Etat, et fournissait à la patrie des hommes d'une science consommée, et d'une érudition incontestable, mais il était rare que le Tiers-Etat usât du droit de représailles, et tentât de sortir du cercle dans lequel l'avaient enfermé et ses habitudes et la force de choses.

C'est une erreur trop commune de croire que le Tiers-Etat ait été réduit à un abaissement complet. Il avait ses privilèges, ses chartes, ses libertés, mais par l'essence même de sa nature, et aussi, celle de ces privilèges, il se contentait de sa part, la voulant et la maintenant toute entière, mais ne demandant pas plus.

En général, l'esprit des gouvernemens du temps, était de faire au Tiers-Etat de grandes concessions sur certains points, en retour desquelles il lui demandait une soumission aveugle sur tous les autres. Ces traités tacites entre les gouvernans et une certaine portion des gouvernés ne sont point rares dans l'histoire, et d'ordinaire ils sont mieux observés que ceux qui ont passé par la solennité du serment public.

Content de sa part, nous le répétons, le Tiers-Etat ne voulait nullement à la politique des cours. C'était pour lui le fruit défendu, et il s'en souciait fort peu. Pourvu que ses privilèges fussent respectés, il ne se mêlait point aux luttes acharnées des partis, à moins toutefois que la religion ne fût en jeu. Il s'était fait des professions paisibles un refuge contre les passions ardentes de l'époque, et s'y abritait à l'abri de tous les orages.

Ne prenant point une part active aux disputes politiques du temps, peu soucieux de la gloire des armes, gloire qui leur était défendue du reste, n'ayant pour distraction que les joies paisibles de la famille, car à la noblesse étaient réservé exclusivement tout ce qui est de plaisir, élégance, folie brillante, etc., etc.: les fils du Tiers-Etat avaient tout le loisir de se livrer entièrement à la science et aux spéculations, dont rien ne venait les déranger. Eh bien! c'était pour ces hommes là qu'avaient été créées les règlemens universitaires. Tous ces règlemens tendent bien plus au développement des esprits qu'à celui des caractères. Et on devait être ainsi. Les enseignemens de l'université ne s'adressaient qu'à des hommes qui ne devaient point se mêler aux passions de ce monde. Bien plus, ils devaient être éloignés de manière à leur en tenir [illegible]

Lorsque l'innombrable quantité d'étudians qui hantaient les rues du Fouarre, ou le quartier de la Sorbonne prenait fait et cause pour tel ou tel maître, pour Abailard ou saint Bernard, pour Buridan ou tel ou tel autre, lorsque les [illegible] de la Sorbonne se battaient publiquement dans les rues pour un passage d'Aristote, [illegible] de la cité [illegible] un peu, le repos du gouvernement y gagnait beaucoup. Alors qu'on se passionnait pour Aristote, qu'on prenait fait et cause pour saint Augustin ou tel autre, qu'on ne s'occupait tant des affaires de Rome et d'Athènes, on s'occupait fort peu des affaires de l'État. Aristote et Platon ont préservé les gouvernemens d'alors de plus d'une émeute. Et c'était un bien alors, car le temps n'était pas mûr encore pour les révolutions.

Qu'on nous pardonne cette longue et ennuyeuse digression, mais nous voulions prouver de notre mieux, que ce qui faisait jadis l'excellence des méthodes universitaires, en est justement aujourd'hui le côté faible. Il n'y a plus de noblesse, Tiers-Etat, de manants; il n'y a plus que le peuple. Tous, nous sommes appelés à prendre part dans les luttes politiques. L'étude ne peut être aujourd'hui un but, elle n'est plus qu'un moyen. On étudiait la science pour la science même; étudions la toujours, mais dans l'intérêt de l'humanité. Car, si de notre temps un homme savant doit être apprécié et estimé de tous, il n'en est pas de même d'un savant. Ce n'est plus seulement notre mémoire, notre esprit qu'il est bon de développer, c'est aussi notre caractère. En un mot, et pour résumer notre pensée, si les études universitaires étaient autrefois bonnes pour des hommes qui devaient faire de la science l'occupation et le centre de leur vie, il n'en est plus ainsi, maintenant que le jeune homme, à peine sorti du collège, se transforme en un citoyen, et porte, pour sa part, le fardeau de la chose publique. Le but que doivent se proposer ceux qui par état, se sont voués aux rudes travaux du professorat, c'est de faire avant tout de leurs élèves des hommes qui puissent se mêler activement aux luttes qui nous attendent tous dans la vie. Car la vie peut se réduire à ce seul mot: *l'action.*

Certes, il y a eu de grandes modifications dans le système universitaire. Mais elles ne sont point complètes, selon nous; elles ne répondent pas encore aux exigences de l'époque. Il est bien vrai que l'instruction n'en est plus réduite à la seule étude du grec et du latin. Le temps n'est plus où un jeune homme, en faisant son entrée dans le monde, savait à un sesterce près, ce qu'avait coûté le dernier souper d'Horace ou de Mécène; ce que Vitellius pouvait consommer en une nuit de Canobe ou de Falerne, mais ignorait les principes les plus élémentaires des lois, des institutions, sous lesquelles il allait vivre, et demandait si Voltaire n'était pas un général, tout en citant Virgile et Cicéron.

Cependant, tout en rendant justice aux améliorations notables qui ont été faites en ce genre, nous le répétons, notre conviction est qu'il y a encore beaucoup à faire. Et, si l'instruction publique attend partout de larges développements, c'est surtout en Amérique, c'est surtout à la Louisiane qu'ils sont devenus d'une nécessité urgente. M. Cabocho a eu la pensée de fonder un système d'éducation qui fut en harmonie avec les exigences du pays. Son but a été, tout en conservant ce qu'il y a de bon, d'utile dans l'ancien système de l'éducation, d'y apporter en même temps les modifications que la marche des choses a rendus indispensables. Mais, le désir de prouver que ces modifications étaient devenues nécessaires, nous avons entraîné dans des développements, oiseux peut-être, ce dont nous demandons pardon au lecteur, nous nous réservons d'examiner attentivement dans un prochain article quelle est la portée des moyens employés par M. Cabocho, moyens dont nous reconnaissons dès aujourd'hui l'opportunité et l'utilité incontestable.

H. B.

(*A continuer.*)

LA RUSSIE.—Le knout.

Le tyran de toutes les Russies fait encore des siennes. Insatiable de vengeance, comme toutes les âmes basses, infatigable dans ses persécutions, il s'acharne, comme l'ours du pôle, sur les tristes débris de la nation polonaise. Il y a quelque temps son ingénuité haineuse s'appesantissait sur des enfans et, en les contraignant à oublier leur langue maternelle pour ne plus parler que le dur et barbare idiôme de la Russie, inventait pour ces malheureux enfans un genre de torture morale auquel les despotes Romains n'avaient point songé, lors même qu'ils épuisaient contre les premiers chrétiens tous les raffinemens de la cruauté et de la persécution.

C'est au milieu du 19e. siècle que nous sommes témoin de toutes ces horreurs! C'est à l'extrémité de l'Europe civilisée, c'est dans un empire admis dans la grande fraternité des nations, qui participe aux bienfaits des lumières et de l'éducation; c'est à la vue et au su de tous les peuples et de la grande famille Européenne!

La civilisation et l'humanité ont bien de la peine, il faut en convenir, à se frayer un chemin à travers le climat glacé de ces vastes contrées, et l'empereur Russe semble avoir concentré dans son cœur toutes les aspérités et toute la rudesse de ce pays inhospitalier. Le jour de la rétribution ne viendra-t-il donc jamais? est-il dit, qu'il y a encore, en 1838 en Europe un empire où le peuple est serf, où l'homme est, comme un animal, attaché à la glèbe, et à la charrue, où la noblesse compte ses richesses par têtes d'hommes! comme ailleurs on les compte par têtes de bétail!

Quelque jour qui ne peut tarder à venir, la liberté demandera aux tyrans de la Russie un compte terrible du sang qu'ils ont fait couler, des tortures de toute espèce dont ils ont affligé les peuples confiés à leurs soins. Gardons-nous d'en douter; l'heure du peuple sonnera en Russie, comme elle a sonné ailleurs, le réveil sera effrayant et le châtiment proportionné à l'offense.

Si chaque nouveau coup du despote du nord n'était une blessure profonde faite à l'humanité; les vrais amis de la liberté applaudiraient aux excès de sa tyrannie; ils se réjouiraient de le voir lui-même combler la mesure de ses iniquités et creuser ainsi de ses propres mains le précipice qui doit l'engloutir tôt ou tard.

Nicolas vient, dit un journal français, de décider du sort des Wilna, qui avaient été arrêtés et renfermés dans la forteresse de Modlin, pour avoir fait partie de l'association destinée à conserver dans le pays quelques traces de la langue polonaise, de l'idiôme de leurs ancêtres! et pour avoir voulu préserver d'une destruction totale les rites de la religion catholique!

Il a donné son approbation à la proposition que lui a faite son digne acolyte, le maréchal Paskiewich d'enrôler ces jeunes gens pour la vie! comme simples soldats dans l'armée Russe actuellement en Circassie et il a eu la barbarie d'y ajouter cette cruelle et mortifiante disposition que ceux qui n'ont pas encore atteint [illegible] nouvelles recrues Russes du Caucase qui ne sont composées que de criminels libérés et d'hommes qui ont été soumis à l'infâme châtiment du knout!

Nous venons d'écrire ce terrible mot de knout! Fort peu d'Européens en connaissent toute l'horrible étendue, car le fouet, malheureusement encore en usage chez quelques unes des nations qui se prétendent civilisées, ne peut donner qu'une idée bien imparfaite de ce supplice, bien digne du pays où il a pris naissance et où il fleurit encore dans toute son atrocité primitive.

La peine de mort n'existe point en Russie. Ce moyen serait trop expéditif. La mort met fin aux souffrances et la tactique Russe est de les prolonger, de les envenimer. La législation Russe a donc remplacé cette peine par le knout, supplice horrible, dont on punit les crimes capitaux et qui, trompant les espérances du bourreau couronné, entraîne souvent la mort du condamné.

S'il a le malheur d'y résister, d'y survivre, celui qui a subi ce châtiment est presque toujours destiné à passer sa vie dans les mines qui, en Russie, tiennent lieu de bagnes.

Voici les détails relatifs à cette peine infamante:

On commence par dépouiller le patient de ses vêtemens jusqu'à la ceinture, puis on l'attache au haut d'une échelle par les deux mains que l'on a précédemment liées l'une à l'autre.

Placé ainsi, les pieds pendants, sans cependant toucher à terre, le condamné présente le dos tout entier aux coups du bourreau. L'arme dont celui-ci le frappe est un fouet dont le manche peut avoir dix-huit ou vingt pouces de long, et dont la corde, composée de fines lanières de cuir blanc fort souple, a environ deux pieds.

La veille du supplice on met cette corde à tremper dans du lait, afin de la rendre plus pesante et plus flexible. Chaque coup de ce fouet trace un sillon et fait jaillir le sang. Un homme qui en a reçu quinze, a la peau toute enlevée, et ses chairs sont aussi profondément incisées qu'elles pourraient l'être au moyen d'un rasoir tranchant. On dit même qu'un exécuteur habile peut, au troisième coup, tuer le coupable et que des familles riches le paient pour qu'il en soit ainsi, lorsqu'elles veulent épargner à un de leurs membres la honte d'une flétrissure ou le malheur d'être envoyé aux mines. Quand le bourreau a infligé le nombre de coups prescrit par l'arrêt (nombre qui varie suivant l'importance du crime) il détache le supplicié, qui est presque toujours évanoui; puis, aidé de ses valets il lui coupe le nez, lui ouvre les narines avec son couteau et le marque au front et sur les joues avec un fer rouge.

Ce supplice terminé, on conduit le patient à l'hôpital, où tous les soins nécessaires à sa guérison lui sont prodigués. S'il se rétablit, on le transporte en Sibérie, on le descend dans les mines du gouvernement d'où il ne doit plus sortir. Il est mort au monde et enseveli vivant!

NOTICE SUR LE TONNERRE.

PAR M. ARAGO.

Cette intéressante et volumineuse notice, dont la publication dans l'Annuaire du bureau des longitudes a été retardée contre le gré de l'auteur, tant par le fait d'indispositions fâcheuses que par l'immensité des travaux scientifiques de toute espèce qui l'assiègent sans relâche, cette notice, si impatiemment attendue, va être enfin livrée au public dans les premiers jours de la semaine. En attendant que nous ayons eu le temps de la parcourir, afin d'en extraire pour nos lecteurs quelques unes des richesses dont elle abonde, et qui ont toujours tant de prix sous la plume élégante et lumineuse de l'illustre académicien, qui consent à descendre chaque année des hauteurs de la science pour répandre peu à peu dans les masses le bienfait de ses notions les plus précieuses, et les initier ainsi progressivement à l'intelligence plus complète de l'ère nouvelle qu'elle ouvre devant nous, nous présenterons seulement aujourd'hui l'analyse de la partie relative aux moyens de nous garantir de la foudre; partie moins riche en faits nouveaux que la plupart de celles qui la précèdent, mais dont on ne saurait certainement trop répandre les enseignemens si éminemment utiles.

DES MOYENS EN GÉNÉRAL DE SE GARANTIR DE LA FOUDRE.

Moyens plus ou moins imaginaires.

Les Thraces, dit Hérodote, sont dans l'habitude, quand il fait des éclairs ou qu'il tonne, de tirer des flèches contre le ciel pour le menacer. *Pour le menacer!* dit l'auteur grec; il n'est nullement question dans ce passage d'un pouvoir qu'aurait eu la flèche, comme corps métallique et comme corps pointu, d'enlever aux nuages quelques parcelles de matière fulminante. Mais l'existence, dans ce moyen, de particularités qui ne seraient pas sans quelque utilité réelle, mérite, ce nous semble, d'être remarquée.

Les cavités souterraines, les grottes, les cavernes, les caves plus ou moins profondes, étaient, selon les anciens, un abri assuré contre la foudre. Ils pensaient que celle-ci ne pénétrait jamais en terre au-delà de cinq pieds. Aussi, dès qu'il était possible de prévoir un orage, Auguste, dit Suétone, se retirait-il bien vite dans un lieu bas et voûté. Les tubes vitreux produits par la foudre et qui descendent quelquefois dans le sol jusqu'à dix mètres de la surface, montrent combien les anciens se trompaient. Personne ne pourrait dire, même aujourd'hui, à quelle profondeur on serait parfaitement à l'abri des foudres descendantes, et à plus forte raison des foudres ascendantes.

Afin d'ajouter à la garantie résultant de l'épaisseur de maçonnerie ou de terre dont les souterrains sont recouverts, les entrepreneurs, au Japon, qui semblent partager les mêmes croyances, font pratiquer, au dire de Kaempfer, un réservoir d'eau au-dessous de la cavité où les empereurs bravent les orages, comme moyen propre à éteindre le feu de la foudre. Il est certain, dit M. Arago, que des cabinets complètement dans une nappe d'eau est un préservatif à peu près certain pour ceux qui s'y enferment, ce qui n'empêche pas, toutefois, les poissons d'être foudroyés au sein des masses liquides, même les plus étendues, comme on l'a vu souvent dans divers lacs et rivières.

Les peaux de veaux marins étaient considérées chez les Romains comme un préservatif efficace de la foudre, aussi confectionnait-on des tentes avec ces dernières peaux, où l'empereur se retirait en temps d'orage, et Auguste, qui craignait fort le feu céleste, portait-il toujours une de ces peaux ou de bête sur sa peau sacrée.

Dans les Cévennes, où pendant si longtemps il exista des colonies romaines, les bergers recueillaient avec soin les dépouilles des serpens, auxquelles ils attribuaient la même propriété. Actuellement encore, ils en entourent la forme de leurs chapeaux et se croient dès lors à l'abri de toute atteinte.

Quelque ridicule que nous paraisse aujourd'hui l'opinion d'Auguste sur les vertus tutélaires des peaux de veaux marins, l'idée qu'elle renferme, savoir que toute telle substance peut, suivant sa nature, offrir un passage plus ou moins difficile au fluide électrique, n'est certes pas dépourvue de tout fondement. Il est bien reconnu, d'après des expériences directes, que certaines étoffes, telles que le taffetas ciré, la soie, la laine, etc., sont moins perméables, comme le verre, les résines, à la matière de la foudre, que les toiles de lin, de chanvre ou de toute autre matière végétale. Mais il faudrait bien se garder de croire que ces tissus, que le verre même, dont on protège [illegible], fussent, au sein des tourmentes d'une atmosphère orageuse, des préservatifs certains pour nos corps. Du moins cela est-il fort problématique. On sait que le palais [illegible] eut en 1776 plus de 800 carreaux de verre percés ou brisés par la foudre. Des flaques de verre ont été percées de trous ronds sans la moindre fêlure.

Chose singulière, la couleur des poils qui recouvrent telles parties du corps d'un animal n'est pas indifférente quant à l'accès plus ou moins facile que présentent ces parties au fluide électrique. On cite plusieurs exemples de bœufs et chevaux tachés de blanc dont la peau avait été complètement plus affectée par la foudre sur tous les points blancs que sur les points voisins d'une autre couleur. Le poil se détachait des premiers de lui-même, tandis qu'il conservait partout ailleurs son adhérence première.

On connaît cette opinion fort accréditée chez les anciens et les poètes, que le laurier a le privilège d'être toujours à l'abri des atteintes de la foudre. Aussi Tibère marchait-il constamment le front ceint d'une couronne de précieux feuillage. L'observation a renversé encore cette antique merveille. On a vu l'auguste laurier foudroyé à l'égal de l'arbuste le plus vulgaire. Le hêtre, les arbustes résineux tels que le pin, auxquels on prêtait aussi cet heureux privilège, l'ont perdu sans retour.

On sait combien la foudre attaque plus volontiers et plus énergiquement les métaux; il est donc prudent de ne pas en charger en temps d'orage. Il faut éviter conséquemment le voisinage des glaces, des dorures, des cheminées dont la suie est très conductrice de la foudre. Il faudrait tenir au sol le moins possible.

La position la moins périlleuse dans nos appartements serait l'isolement au moyen de plateaux de verre ou de résine, et mieux la suspension dans un hamac attaché au plafond avec des cordons de soie.

Remarques diverses relatives aux circonstances plus ou moins favorables ou dangereuses.

La face septentrionale des édifices paraîtrait, d'après un certain nombre d'observations, assez généralement à l'abri des atteintes de la foudre, au contraire de leur face sud-est, qui y est beaucoup plus fréquemment exposée. Peut-être ne faut-il y voir si le fait est exact, que la conséquence de la direction suivant laquelle dans nos climats le vent souffle à peu près toujours quand le tonnerre gronde.

On a remarqué que les flèches des clochers couvertes d'ardoises sont plus fréquemment et plus fortement frappées de la foudre que les flèches construites en pierre; différence que M. Arago attribue, non à la nature de la matière même des ardoises, mais à l'humidité presque constante des lattes sur lesquelles elles sont placées et au grand nombre des clous qui les y fixent.

Suivant plusieurs physiciens habiles, le danger d'être frappé du tonnerre augmente avec le nombre des personnes réunies.

Puisque l'homme dans l'état de vie est un assez bon conducteur du fluide électrique, cette opinion paraît assez probable, d'autant plus que les émanations incessamment exhalées de tant de corps ne sauraient manquer de donner lieu à une colonne de vapeur, toujours beaucoup plus conductrice de la foudre que l'air sec. La même cause expliquerait la plus grande fréquence des incendies par le feu du ciel des granges remplies de grains et de fourrages, ces produits, qui y sont entassés d'ordinaire dans un état de dessication fort incomplet, donnant nécessairement lieu à un courant ascendant d'air humide très propre à y conduire la foudre.

Un fait assez surprenant et très fréquemment observé, c'est l'espèce de prédilection que la foudre semble affecter pour certaines personnes à l'exclusion d'autres placées cependant dans les mêmes circonstances apparentes. Il est assurément difficile, à la rigueur, de prononcer sur l'identité de ces circonstances; mais l'expérience a répandu sur ce point obscur des lumières positives. Il est certain que sur une longue file d'hommes se tenant par la main soumis à l'émanation de matière fulminante produite par une machine électrique en action, il s'en trouve quelquefois dans le nombre qui arrêtent brusquement la communication et ne ressentent pas la secousse lors même qu'ils occupent la seconde place de la file. Ces personnes, par exception, paraissent n'être pas conductrices de la matière fulminante, de même que certaines substances. Ainsi les chances de danger seraient proportionnelles au degré de conductibilité des organisations individuelles. Telle personne, aussi conductrice que les métaux, serait aussi facilement foudroyée que les métaux; telle autre, dont la présence interrompt la communication de la chaîne, n'aurait guère plus à craindre que si elle était de résine ou de verre; telle autre ne serait pas plus souvent atteinte que le bois, les pierres, &c.

On a dit et répété, il y a long-temps, qu'il est dangereux de courir à pied ou à cheval, par un temps orageux; qu'en un mot, il est bon d'éviter de se trouver dans un courant d'air. M. Arago discute longuement cette opinion, qui paraît d'abord assez puérile. Mais il rappelle que l'air offre d'autant plus de résistance au passage de la foudre qu'il est plus dense; or, la personne qui court laissant alors derrière elle un espace où mathématiquement l'air est plus raréfié, cette circonstance peut être favorable à la propagation sur ce point de la matière fulminante. Il est donc prudent en pareil cas de rester tranquille.

L'auteur cite plusieurs exemples qui établissent qu'il n'est pas aussi périlleux qu'on le dit de traverser les nuages d'où s'échappent incessamment la foudre et les éclairs. Il cite plusieurs personnes qui l'ont fait en toute sûreté. Du reste, il paraît démontré qu'on ne court aucun risque toutes les fois qu'on a le temps de voir l'éclair, en raison de la rapidité inouïe du fluide électrique.

Des moyens qui peuvent préserver de la foudre jusqu'à un certain point, ou sont estimés tels.

La foudre, toutes circonstances égales, frappe de préférence les lieux élevés.

On a cru pouvoir conclure de ce fait incontestable qu'un objet quelconque est toujours garanti par un objet plus haut placé dans son voisinage; qu'une maison, par exemple, entourée de clochers, n'a plus rien à craindre. C'est une erreur, ou une opinion fort exagérée. Les arbres qui dominent une maison à une certaine distance la mettent-ils complètement à l'abri, comme l'affirment beaucoup de personnes? Il est bien démontré que les arbres vivans sont d'assez bons conducteurs de la foudre. On a rencontré souvent dans les forêts des arbres foudroyés, dont les tissus étaient complètement fissurés et comme disséqués par le fluide. Il est assez généralement admis qu'un orage qui a passé par dessus une forêt a perdu immanquablement de son intensité électrique. Il semble donc très imprudent de chercher un abri sous les arbres contre l'orage.

De quelques moyens analogues aux paratonnerres chez les anciens.

Ctésias de Gnide, un des compagnons de Xénophon, raconte qu'on lui avait fait don de deux épées qui, plantées en terre la pointe en haut, *écartaient* les nuées, la grêle et les orages. M. Arago ne voit point dans ce passage, sans doute fort curieux, toute l'importance qu'on lui a accordée. Il est bien reconnu, dit-il, qu'une tige métallique pointue, même fort longue, n'écarte nullement les nuées ou les orages de nos édifices.

Un autre fait non moins curieux, c'est qu'au siècle de Charlemagne on élevait de longues perches dans les champs pour écarter la grêle et les orages. Mais les perches restaient inefficaces, selon l'opinion du temps, si elles n'étaient surmontées de morceaux de papiers, sans doute revêtus de caractères magiques: dernière particularité qui doit contrarier un peu ces fanatiques admirateurs de l'antiquité, toujours prêts à immoler une découverte moderne aux vagues aperçus des premiers âges, et qui ne manqueraient pas ici l'occasion de ravir à Franklin l'invention du paratonnerre.

Effets des grands feux allumés en plein air.—L'illustre Volta et quelques physiciens ont émis l'opinion d'après certaines expériences, que les grands feux étaient le meilleur moyen de prévenir les orages ou de les rendre peu redoutables; idées que les sacrifices à ciel ouvert des anciens feraient peut-être remonter beaucoup plus haut. M. Arago cite ici un fait fort remarquable, qui tendrait à accréditer cette manière de voir, s'il n'était pas à peu près unique: c'est la préservation complète de tout orage ou grêle dans ces trois dernières années d'une paroisse de cinq à six milles de circonférence, près de Césène, en Romagne (Matteucci), habituellement très maltraitée de la sorte, ainsi que les environs, depuis qu'on a pris le parti d'organiser de grands feux de cinquante pieds en cinquante pieds, à l'approche de chaque orage. D'autre part, il est bien reconnu que les régions agricoles comptent beaucoup plus d'orages que les régions des mines couvertes d'usines, de machines à vapeur et des hauts-fourneaux.

M. Arago ne considère point toutefois la question comme décidée. La nature du sol peut jouer ici un grand rôle. On connaît d'ailleurs des faits contraires, tels que l'orage épouvantable qui suivit le terrible incendie de l'hôtel de l'ambassadeur d'Autriche, à Paris, à l'époque des fêtes du mariage de Napoléon avec Marie-Louise.

Du bruit du canon considéré comme moyen de dissiper les orages.

Les navigateurs paraissent généralement persuadés que le bruit des décharges d'artillerie dissipe les nuées orageuses et même les nuées de toute espèce. En 1680 le comte d'Estrée dissipait ainsi les orages à point nommé sur les côtes d'Amérique dès la deuxième ou troisième décharge. Le marquis de Chevrières appliqua ce procédé avec le même succès contre le fléau de la grêle dans les vignobles de Macon. Il consommait ainsi pour cet objet deux à trois cents livres de poudre par an.

Mais des faits directement contraires ne permettent pas de trancher la question, qui vraisemblablement restera encore longtemps indécise.

Convient-il de sonner les cloches en temps d'orage?

Dans l'état actuel de la science, il n'est pas prouvé que le son des cloches rende les coups de tonnerre plus imminens, plus dangereux. Toutefois, il est bon de ne pas les mettre alors en branle, dans l'intérêt du moins des sonneurs, en raison de la facile propagation du fluide par la corde, généralement humide; etc.

L'auteur passe ensuite à l'étude des *paratonnerres modernes*, sur lesquels nous pourrons revenir plus tard.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Wm Badger, Trip, Liverpool. J H Ashbridge
Navire Lafayette, Tonsent, Havre, A St George
Barque Mary, Nickelson, Baltimore, G Bedford
Goel. Florence, Smith, Mobile, L H Gale
Goel. Louisiana, Auld, Matagorda, W Brian

Arrivés.

Bateau de remorque Mohican, Wheaton, venant des passes ayant remorqué en rade le navire Lagrange et le brick Eagle. Il est parti de la passe N E hier à 2 heures a m. Au fort, brick Trugent et goelette Constitution; à la barre, brick Chapman.

Bateau de remorque Grampus, des passes, ayant mis en mer les navires Hilar, Pangus, les bricks Arabian et Emelio. Il a remorqué en rade le navire Ocmulgee. Il a quitté la passe N. E. le 15 courant, à 10 heures a m et la passe S O à 1 heure p m. Le navire Echo et un brick sont en rivière. Rien en vue à la passe S O: un navire en dehors de la passe N E; tout le 13 courant à la pointe Sud, corvette des E Unis Vandalia, de West Point.

Bateau de remorque Hudson, Hawren, de la passe S O, ayant remorqué en rade le navire Echo et la barque Byron. Il est parti de la passe le 16 courant, et rapporte qu'il n'y avait rien en vue en dehors et rien en rivière.

Navire Echo, Massett, de New York, le 1er. nov. en
Barque Byron, Mason, en 19 jours de New Berry port, en construction.
Navire Lagrange, Marshall, en 16 jours de Bath.
Navire Ocmulgee, Leavitt, de New York, parti le 1
Brick Congress, Thompson, de Charleston. S C
Brick Eagle, Martin, de Hambourg, en 16 jours
Steamer Levant, Laurant, du Bayou Sarah.
Steamer Brian Borohime, Sweeny, de Fort Adams.
Steamer Manchester, Stockman, Harrisburg.

DERNIERES DATES.

New-York	nov.	5	Liverpool	oct.	3
[illegible]		[illegible]	[illegible]		[illegible]

COMMERCIAL.

Marché de la Nouvelle-Orléans.

Les affaires durant cette semaine ont été aussi languissantes que nous les avons remarquées précédemment. Les mêmes causes existent toujours, car on n'a jusqu'ici aucune nouvelle positive sur la hausse des rivières de l'Ouest permettant aux bateaux à vapeur de descendre. Il nous est arrivé une petite quantité de coton de la Rivière Rouge, mais très-faible en comparaison de ce que nous pourrions recevoir, si de grands bateaux pouvaient naviguer. La rivière de l'Ohio est toujours basse, et nous n'avons rien reçu des contrées qu'elle arrose, et des environs conséquemment toutes les denrées que nous obtenons de ces endroits maintiennent des prix très-élevés, et notre marché est entièrement dépourvu de plusieurs de ces articles. Les ventes se bornent aux besoins immédiats vu les prix exhorbitants que l'on demande de ces denrées.

Quant aux marchandises sèches, les ventes se font jusqu'ici au détail ou en petites quantités pour le trafic de la ville et des environs.

Le marché monétaire est à peu près dans la même situation; néanmoins on recherche les bons billets; le taux d'escompte continue toujours à être de 1 1/2 à 2 1/2 pourcent par mois, à l'exception des effets hypothécaires que l'on fait à raison de 10 pour cent par an. Nous ne pouvons pas dire qu'il y a une façon l'argent, bien que les banques continuent à n'escompter que faiblement. On pense qu'avant longtemps l'argent s'offrira plus abondamment. Les banques, comme nous venons de le dire, se restreignent dans leurs escomptes, pour être en mesure de reprendre leurs paiements en espèces; d'après leur dernier rapport, elles paraissent être abondamment pourvues d'espèces, et en état de payer leurs billets même avant l'époque qu'elles ont fixée.

Le taux des espèces est toujours de 2 à 3 pour cent de prime: elles sont peu demandées. Les billets de la Trésorerie sont à 2 et 2 1/2. Les billets du Kentucky, de l'Ohio, de l'Indiana et de l'Illinois n'obtiennent plus qu'une prime de 1 1/2 pour cent sur les nôtres. Ceux de l'Arkansas ne perdent que 8 à 10 pour cent.

Nous n'avons pas de changemens à noter dans le cours du change. Nous cotons sur l'Angleterre 10 1/4 à 11 pour cent de prime; sur France, 5f. 15 à 5f. 20; New York à vue 1 à 1 1/4 de prime; et à 60 jours 1 pour cent.

Des avis commerciaux ont été reçus du Havre, jusqu'au 5 octobre, qui font mention d'une baisse de 2 à 3 centimes sur le coton, et d'une inactivité dans ce marché.

Coton.—Il y a eu une bonne demande durant la semaine, sans néanmoins aucun changement dans les prix de la semaine dernière. Les ventes ont été de 8,500 à 9,000 balles; il en a été reçu 9262 balles cette semaine, expédié 7985, ce qui laisse en mains et à bord de navires non expédiés 36,060 balles. Les exportations depuis le commencement de la saison s'élèvent à 33,441 balles, contre 23,186 à la même époque l'an dernier; l'excédant est conséquemment de 10,256 balles, lequel comme on le verra a été dirigé au Nord Amérique et en France. Les exportations sont comme suit:

Excédant sur France		7211 balles
En moins sur l'Ang.	3919	
do sur autres ports étrang.	664	4583
Excédant sur les ports étrang.		2628
do sur la côte		7627

Il y a si peu de coton Tennessee ou Alabama du Nord, sur le marché, que nous croyons devoir omettre nos quotations.

Sucre—Jusqu'ici nous n'en avons reçu que faiblement, et tout ce qui en arrive est vendu de suite à nos cours, sur la levée, c'est à dire la bonne et belle qualité 7 à 8 cents, la commune 7 à 7 1/2. On dit que le nouveau sucre est superbe. Il s'est fait des ventes sur habitation à 7 cents.

Mélasse—On n'en a reçu que bien peu; elle se vend couramment de 34 à 36 cents au débarquement.

Farine—Nous avons à mentionner une grande baisse dans cet article, sur les prix de la semaine dernière. Nous quotons la farine de $11 à 11 50 le baril, cependant quelques personnes en veulent $12. Jusqu'ici il n'en est pas beaucoup arrivé eu égard à la saison.

Mais—Une baisse s'est opérée dans cet article et il ne vaut que 87 1/2 à 90 cents. Les demandes cependant sont bornées comparativement à la quantité reçue.

Provisions—Il n'y a pas eu de changemens dans les prix, qui sont toujours très élevés. Notre marché manque de plusieurs de ces articles.

Fret.—Pas de changemens dans les cours; nous quotons pour Liverpool 9/16 à 5/8 d; Havre 1 1/8 à 1 1/4 cents. Il arrive beaucoup de navires, et il y a actuellement en rade 98 navires et barques, dont la plus grande partie ne trouvent pas de fret.

PRIX-COURANT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ARTICLES DIVERS.		De	A
COTON—Miss. et Louis	Bon et fin	— 14 1/2	— 15
"	Bon et beau	— 13 1/2	— 14
"	Beau	— 12 1/2	— 12 1/2
"	Moyen	— 10	— 10 1/2
"	Ordinaire	—	—
"	Ten. et Ala. bon et fin	—	—
"	Bon et beau	—	—
"	Beau	—	—
"	Moyen	—	—
"	Ordinaire	—	—
TABAC	Première qual.	— 10 1/2	— 11
"	Seconde	— 8 1/2	— 9
"	Croisé	— 6 1/2	— 7
"	De Cube	— [illegible]	— [illegible]
SUCRE	Nlle. Orléans	— 7	— 8
"	Cube, blanc	— 11 1/2	— 12
"	Do. brun	— 7 1/2	— 8 1/2
MÉLASSES		— 34	— 36
T. D'EMBAL.	De l'Ouest, la yard	— 22	— 24
"	Du Dundee	— 16	— 16 1/2
C. D'EMBAL.	la livre	— 9 1/2	— 9 1/2
CHARBON	De l'Ouest le baril	1 25	1 50
"	De Liverpool	1 80	2 —
"	D'Ecosse	1 25	1 50
CHANDELLES	Blanc d. bal. N. Bed. liv.	— 39	— 40
"	Do. de Nantucket	— 37 1/2	— 38
"	De suif	—	—
CAFE	De Cube	— 11	— 13
"	Du Brésil	— 12	— 12 1/2
"	De St. Domingue	— 10 1/2	— 11
FARINE	Le baril	11 35	11 50
FRUITS.			
RAISINS	Par caisse	2 25	2 50
"	Par demi-caisses	1 12	1 25
"	Par quart de caisse	— 70	— 75
AMANDES	A coque tendre, la l.	— 16	— 12
"	A coque dure	— 4	— 6
POISSON.			
MORUE	La caisse	1 37 1/2	1 50
HARENG		— 62 1/2	— 75
MAQUEREAUX	No. 1, par baril	13 75	14 —
"	No. 2	11 50	12 —
"	No. 3	7 50	7 75
GRAINS.			
MAIS	En épis, par baril	—	—
"	En grains, par boisseau	— 87 1/2	— 90
HARICOTS	Par baril	3 50	4 —
FOIN	Les 100 livres	1 50	—
PEAUX	Louis et Miss.	— 5 1/2	— 6 1/2
"	Mexicaines	— 6	— 9
PLOMB	En saumons	5 —	—
"	En barres, la liv.	—	— 7
CHAUX	De l'Ouest, le baril	—	—
"	De Thomastown	1 12 1/2	1 25
PROVISIONS.			
BŒUF	Mess	20 —	21 —
"	Prime	15 —	16 —
PORC	Clear	[illegible]	—
"	Mess	[illegible]	[illegible]
"	Prime	[illegible]	22 50
"	Plats côtés	[illegible]	22 50
JAMBON	Jambon, la livre	—	—
"	Enveloppés	—	—
"	Epaules	—	—
"	Plats côtés	—	—
SAINDOUX		— 14	— 15
BEURRE	Du Nord	— 32	— 35
"	De l'Ouest	— 18	— 25
SEL	De Liverpool, le sac	2 37 1/2	2 50
"	Fin, par sac	2 25	2 37 1/2
"	Des Iles Turques, p. bo.	—	—
RIZ	De la Caroline, les 100L	5 —	6 —
EAU-DE-VIE	Franç. 4e. pr., le gal.	1 37 1/2	1 62 1/2
"	Américaine 1re. pr.	— 60	—
RUM	De la N. Orl. 1re. pr.	— 40	— 42
"	De la Jamaïque	1 50	—
"	Du Nord	— 45	— 50
GENIEVRE	De Hollande	1 25	1 35
"	Américain	— 60	—
WHISKEY	Commun	—	—
"	Rectifié	— 60	— 62

EXPORTATIONS DE COTON.
De la N. Orléans depuis le 1er. Oct. 1838.

EXPEDIÉS POUR	Balles de Coton: Cette semai.	Préct.	Total	Bal. saison dern.
Liverpool	3173	4274	7446	11690
Greenock et Glascow		290	290	
Autres ports anglais				
Total aux ports anglais	3173	4527	7710	11690
Havre	1300	10050	11350	4741
Bordeaux				
Marseilles		352	352	
Autres ports français				
Total aux ports français	1300	10642	11951	4741
Nord de l'Europe				
Cowes et un marché				
Autres ports étrangers		516	516	1180
Total aux ports étrangers	4482	15696	20178	17550
Boston		3561	3561	1028
Autres ports de l'Est		985	985	
New York	756	6486	7242	3912
Philadelphie	570	481	1051	683
Autres ports des E. U.	430	64	494	13
Total aux ports des E. U.	1756	11507	13263	5636
Total	6238	27204	33441	23186

EXPORTATIONS DE TABAC.
De la N. Orléans depuis le 1er. Oct. 1838.

EXPEDIÉS POUR	Boucts. Tabac: Cette semai.	Précé.	Total	Bts. Saison dern.
Liverpool				213
Greenock et Glascow				
Autres ports anglais				
Total aux ports anglais				243
Havre		471	471	
Bordeaux				
Marseilles				
Autres ports français				
Total aux ports français		471	471	
Nord de l'Europe				
Cowes et un marché				
Autres ports étrangers		11	11	49
Total aux ports étrangers		482	482	292
Boston		11	11	50
Autres ports de l'Est				
New York	114	881	995	821
Philadelphie				123
Autres ports des E. U.				21
Total aux ports des E. U.	114	992	1106	1025
Total	114	1474	1588	1317

FRET.

Pour Liverpool—Coton, par livre	9/16d	5/8 —
" Londres—Tabac par boucaut	—	—
" Havre—Coton par livre	1 1/8	—
" Hambourg—Tabac pr. boucau	—	—
" Cowes—Tabac par boucaut	—	—
" Pts. Nd. des E. U.—Coton	5/8 —	3/4 c.
Sucre—De la ville	87 1/2	94 —
Tabac—Par boucaut	2 50	[illegible]

ESPECES.

Piastres	De Prime	2 —	3 —
Doublons Espagnols	Do	16 50	17 —
" Mexicains	Do	15 75	16 —
Or américain	Do	2 50	3 50
Souverains		4 90	5 —

BILLETS DE BANQUE.

Banque des E. U.	De prime	— 50	1 —
Alabama	D'escompte	5 —	6 —
Mississipi	Do	6 —	8 —
Brandon		30 —	40 —
Autres Banques		10 —	15 —
Kentucky	Prime	Pair	— 50
Ohio	Do	—	— 50
Indiana	Do	—	— 50
Illinois	Do	—	— 50
Tennessee	D'Esc.	5 —	6 —
Billets du Trésor	Prime	2 —	2 50
Arkansas	D'Escompte	[illegible]	[illegible]
Billets du Trésor du Texas	Do	45 —	50 —

MOBILE, 15 novembre.—Nous continuons à recevoir de l'intérieur des rapports favorables: il continue toujours à pleuvoir et les rivières haussent.

Il y a en entrepôt et sur les bords de la rivière beaucoup de coton, qui sera envoyé aussitôt que la navigation le permettra: nous recommandons aux expéditeurs de hâter de bonne heure leurs envois, attendu que les prix actuels ne sauraient être maintenus durant la saison.

Il y a eu aujourd'hui quelque activité dans le marché au coton, la quantité en vente ayant été plus forte que [illegible] les transactions ont été faites sur une échelle plus limitée et en petits lots. Nous avons appris qu'il s'est fait une vente de coton qualité moyenne à 11 1/2 cents, et les petits lots très fins à 15 cents, prix que l'on peut considérer comme extrêmes. Nous n'avons eu que bien peu de coton inférieur ou ordinaires. Les ventes ont eu lieu sur grande partie de ce qu'on appelle *good fair*, et *good*, de 14 1/2 à 14 1/2. Les bons aujourd'hui, et assez chaud [illegible] qu'il ne soit fait quelques opérations [illegible] dire qu'il y ait eu de l'activité dans [illegible] eu un bien des commissions qui [illegible] ans: au lieu des longs crédits que l'on accordait ci devant dans presque toutes les transactions, on exige actuellement du comptant: ce qui n'est pas seulement un moyen plus sûr et plus convenable aux contractans, mais avantageux aux consommateurs, quoique dans les transactions le comptant est nécessairement forcé par des difficultés. Les effets salutaires de cette mesure seront visibles en comparant par exemple le montant des dettes contractées du dehors l'année dernière, avec celles des années 1835 et 36.

Il est vrai que les prix élevés ont occasionné un changement dans l'état des choses, et qu'aujourd'hui nos cultivateurs se pourvoient eux-mêmes de nombre d'articles qu'ils tirent du dehors, et pour lesquels ils dépendaient des autres Etats, particulièrement le porc et le maïs, sont cultivé aujourd'hui même le blé, dans quelques parties du Sud de l'Alabama. Le nombre des comptants paraît être assez bien établi chez nos négociants et presque partout nous espérons qu'il se rétablira avec sûreté il ne pourra qu'être à l'avantage des marchands et des consommateurs.

THÉÂTRE D'ORLÉANS.

Dimanche 18.

LES DEUX REINES,
Opéra-comique en 1 acte, d'Hippolyte Monpou.

LES DEUX FRÈRES
ou
LA RÉCONCILIATION,
Comédie en 4 actes.

LA MANSARDE DES ARTISTES,
Vaudeville en 1 acte, de Scribe.

On commencera à 6 1/2 heures précises.

SPECTACLE ATTRAYANT.

MUSEUM DE PLOUGH ET GALLERIE DES BEAUX-ARTS.

Rue St. Charles, en face de la Bourse.

Le propriétaire de cette Institution a la vive satisfaction d'annoncer au public, l'arrivée en cette ville du *Physicien sans rival,*

LE SIGNOR BLITZ,

Avec lequel il a passé un engagement pour un nombre limité de soirées.

Le Signor Blitz aura l'honneur de faire son premier début devant le public de la Nouvelle-Orléans,

Lundi soir, 19 Novembre,

Dans la Salle de Lectures du Muséum de Plough, laquelle a été à cet effet arrangée convenablement; il continuera ses expériences amusantes toutes les soirées de cette semaine.

☞ Pour les détails, voir les petites affiches.)

Les portes seront ouvertes à 7 heures, et la représentation commencera à 7 1-2 heures. Prix d'entrée, 75 cents, enfans, moitié prix.

☞ Les abonnés à l'année ne paieront que 25 cents, et leurs enfans moitié prix. Les abonnés voudront bien présenter leurs billets.

☞ Le Signor Blitz donnera des leçons aux personnes qui le désireraient, dans la dite Salle, où l'on pourra acheter nombre d'objets amusants, pour les familles, et des Livres de Magie. 17 nov—2

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $11 à $11 1/2 par baril, conformément au tarif les boulangers donneront, pendant la semaine prochaine, à partir du lundi, 19 du courant, 28 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour trois escalins pèseront 25 pour cent en sus, c'est-à-dire 35 onces.

Le 16 novembre 1838.

17 nov C. GENOIS, Maire.

AVIS—Les livres de souscription pour le fond capital de la "Compagnie de Lavage à la Vapeur, de la Nouvelle-Orléans" seront ouverts à la Bourse de la rue St. Charles, le 15 janvier prochain, à 11 heures du matin, pour recevoir les signatures, aux termes mentionnés dans le prospectus.

I. W. PRESTON, PIERCE SHANNON, C. BULLITT, OCT: DE ARMAS, EDW. DUPLESSIS
Agissant comme Directeurs. 17 nov—3

A VENDRE—Environ 1000 barils de charbon de forge, d'excellente qualité, que le soussigné vendra aux prix les plus modérés de la place. S'adresser au café du Théâtre, à Lafayette.
17 nov—3 PETER HANSON.

ON demande à louer de suite une négresse, bonne domestique de maison. On préfère une esclave. S'adresser au bureau de l'Abeille.
17 nov—3

NÈGRES A LOUER.—Plusieurs nègres habitués aux travaux des presses à coton. S'adresser rue St. Philippe, No. 148, ou rue Dauphine, No. 277.
17 nov—3

M. Ed. MANNE, de Paris, vient d'arriver en cette ville, avec un assortiment des plus variés en articles de goût et de nouveautés pour dames et hommes.

Il espère que le soin et le bon goût qui ont présidé au choix de ses marchandises lui mériteront l'attention et la confiance du public.

Son magasin est situé rue *Royale, bâtiments de la Bourse, entre St. Louis et Toulouse.*

Mr. Ed. Manne a l'honneur d'informer Messieurs les Joailliers et Bijoutiers, qu'il tient à leur disposition plusieurs parties de diamant [illegible] 17 nov—6

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il vient de s'établir en cette ville commissionnaire pour la vente des produits et comestibles, et en cette qualité fait l'offre de ses services. Il s'occupera toujours avec zèle et promptitude des affaires dont on voudra bien le charger et par ce moyen, pense donner entière satisfaction aux personnes qui l'honoreront de leur confiance. Il vient de recevoir du Nord un assortiment de comestibles qu'il offre en gros à des prix raisonnables. HENRI TETE, 13, rue Conti.

P. S. Je ferai des avances raisonnables sur des consignations à mes amis de New-York, Philadelphie, Baltimore et Charleston. 17 nov—1m

FROMAGE—50 tierçons fromage du Nord, reçu par le Mary Howland, à vendre par
17 nov—12 HENRY TETE, 13, Conti.

SAVON—500 caisses savon de Boston et de New-York, à vendre par HENRY TETE,
17 nov—12 No. 13, rue Conti.

CHOCOLAT—75 caisses chocolat de Boston, à vendre par HENRY TETE,
17 nov—12 No. 13, rue Conti.

VIN DE SHERRY—150 caisses et dix barils, de vin de Sherry, reçus par les derniers arrivages, à vendre par HENRY TETE,
17 nov—12 No. 13, rue Conti.

VIN MADERE—20 tierçons vin de Madère à vendre par HENRY TETE,
17 nov—12 No. 13, rue Conti.

CHAMPAGNE—100 paniers de différentes marques, à vendre par HENRY TETE,
17 nov—12 No. 13, rue Conti.

PLOMB—300 sacs et 2000 livres plomb à barre, à vendre par HENRY TETE,
17 nov—12 No. 13, rue Conti.

VIN D'OPORTO—50 caisses vin d'Oporto, venant d'être reçus, et à vendre par
17 nov—12 HENRY TETE, 13, rue Conti.

CAFE—70 sacs café venant de la nouvelle récolte, en débarquement et à vendre par
17 nov E. & J. ANDREW, 39, Gravier.

GRAISSE—200 fréquins graisse en tranches, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.

CHARBON ANTHRACITE—250 tonneaux charbon anthracite, en débarquement de la barque Gadsek, de Philadelphie, et à vendre par
17 nov. HOLMES & MILLS, 9, Bank Place.

RIZ—60 tierçons riz nouveau, de première qualité, à vendre par ABRAHAM TRIER,
17 nov 40, rue Poydras.

FUSILS D'ENFANTS—Un grand assortiment de fusils doubles et simples pour enfans, en débarquement et à vendre par
HYDE & GOODRICH.

MONTRES DE FEMMES—Un grand assortiment du Salem, venant du Hâvre, et à vendre par
17 nov HYDE & GOODRICH

EPINGLES EN MOSAIQUE—Un assortiment très-élégant et de nouvelles formes, en débarquement du Salem, et à vendre par
17 nov HYDE & GOODRICH, No. 15, rue de Chartres.

ARGENTERIE FRANCAISE—Gardes-feu patentés, reçus et à vendre par
17 nov HYDE & GOODRICH, No. 15, rue de Chartres.

GARDES-MANGER—Articles nouveaux reçus directement de Paris, et un bel assortiment de boîtes à toilette, à vendre par
17 nov. HYDE & GOODRICH, No 15, rue de Chartres.

ARDOISES A VENDRE—350 carrés d'ardoises en débarquement du navire Edenburgh, et à vendre par WALSH & LYALL,
17 nov—1m 146, rue des Remparts.

BEURRE—30 fréquins beurre de Goshen, en débarquement du navire Ocmulgee, venant de New York, et à vendre par ROBERT H. WHITE,
17 nov 34, rue Gravier.

FROMAGE—50 caisses fromage de Goshen, en débarquement du navire Ocmulgee, venant de New-York, et à vendre par ROBERT H. WHITE,
17 nov 34, rue Gravier.

PLANCHES ET POMMES DE TERRE—46 milliers pieds de planches, et 100 barils pommes de terre, en débarquement du navire Lagrange, et à vendre par LEVI H. GALE,
17 nov 93, rue de la Commune.

RUBANS DE SOIE—Satins de No. 1 à 22, Taffetas de No. 1 à 22, Reçus par le navire Lafayette, et à vendre par
17 nov J. E. VLES & Co, 44, rue Chartres.

BEURRE—10 barillets beurre de Goshen, à vendre par R H WHITE,
17 nov 34, rue Gravier

CAFE—200 sacs café St. Domingue, en magasin et à vendre par R H WHITE,
17 nov 34, rue Gravier.

TABAC—150 caisses tabac manufacturé, en magasin et à vendre par R H WHITE,
17 nov 34, rue Gravier

PAPIER—500 rames papier d'enveloppe, en magasin et à vendre par R H WHITE,
17 nov 34, rue Gravier

THE—50 caisses et demi-caisses thé gunpowder, 50 do do do Souchong, A vendre par R H WHITE,
17 nov No. 34, rue Gravier

HUILE de sperme—500 gallons huile de sperme pure, pressée en hyver, à vendre par R H WHITE,
17 nov 34, rue Gravier

MAQUEREAUX—500 barillets maquereaux No. 1; 500 do do No 2, à vendre par ROBERT H WHITE,
17 nov No 34, rue Gravier

SAVON—500 caisses savon No 1, de Robbin, extra No. 4, à vendre par R H WHITE,
17 nov 34, rue Gravier

VIN—150 paniers champagne, à vendre par ROBERT H. WHITE,
17 nov 34, rue Gravier

CAFE—500 sacs café de Rio, en magasin et à vendre par ROBERT H. WHITE,
17 nov 34, rue Gravier

GENIEVRE de Hollande—5 pipes genièvre de Hollande, à vendre par R H WHITE,
17 nov 34, rue Gravier

VIN—20 quarts de barriques vin de Sherry, 25 barils idem de do, à vendre par ROBERT H WHITE,
17 nov 34, rue Gravier

CLOUX—1500 barillets cloux assortis, en magasin et à vendre par ROBERT H WHITE,
17 nov 34, rue Gravier

DUCK—250 pièces ravens duck léger, à vendre par ROBERT H WHITE,
17 nov 34, rue Gravier

MORUE—25 tambours morue, à vendre par ROBERT H WHITE,
17 nov 34, rue Gravier

SAVON—400 caisses savon No. 1, en magasin et à vendre par ROBERT H WHITE,
17 nov 34, rue Gravier

THE—300 caisses de 6 à 13 livres, chaque, thé gunpowder, 200 do de do impérial; 175 do de do [illegible], à vendre par ROBT. H WHITE,
17 nov 34, rue Gravier

VINAIGRE—150 barils vinaigre de cidre à vendre par ROBERT H WHITE,
17 nov 34, rue Gravier

☞ Le navire VILLE DE BORDEAUX, est en déchargement vis-à-vis le marché aux Légumes. Les consignataires sont priés de lever leur permis, et de prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée.
17 nov H. PALOC & DUFOUR.

☞ AVIS—Le superbe steamer PLATTE, capitaine O'Hanna, partira positivement pour St. Louis, Alton et tous les ports intermédiaires, aujourd'hui, 17 du courant, à 10 heures du matin.
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
17 nov Agents, 26, Vieille Levée.

☞ MESSRS. F. BERTRAM, Timon, L. F. Carrée, J. B. Couvertier, J. B. Delhonde, Armand Duchesnier, Mallet, Norwood, Froyd & John, Chartres Pouel, et F. Vernet, consignataires par le navire Ville de Paris, sont priés de se rendre au bureau du soussigné pour prendre leurs marchandises.
LEVI H. GALE,
16 nov 93, rue de la Commune.

☞ Le navire TALMA, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis du poteau, en face de la rue du Quartier. Les consignataires sont priés de faire prendre livraison de leurs marchandises. 16 nov—3

☞ Le navire paquebot ARKANSAS, venant de New-York, est en déchargement vis-à-vis du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de faire prendre leurs marchandises. 16 nov—5

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon. J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 8 de décembre 1838, à une heure, P. M., à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, un lot de terre situé au Gentilly désigné par le No. 11, à un plan dressé par A. D'Hémécourt, déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public, lequel lot mesure un arpent ou 180 pieds français face au chemin de Gentilly, sur 20 arpents et deux tiers ou 3730 pieds français de profondeur (ou moins) entre lignes parallèles, saisi à la poursuite de J. Bermudez et J. B. Mauroux.

Cette criée étant la seconde et la dernière la propriété ci-dessus décrite, sera adjugée au plus haut et dernier enchérisseur et vendue à un crédit de 12 mois, en bonds endossés à satisfaction du marshal, portant intérêt à raison de 5 1/2 % l'an et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.
17 nov F. SEGUREHARD, Marshall.

COUR DE DISTRICT.—Dans l'affaire de Madame Veuve Duvergé, portée comme No. [illegible] le cent quatre-vingt-treize, sur le docket de la dite cour.

En vertu d'un alias ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, et par consentement des parties, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue Saint-Louis entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi, le quatre décembre prochain, à une heure de relevée,

1o. Six lots de terre, situés au Bourg Duverger, sur la rive droite du Mississipi et vis-à-vis cette ville, désignés comme Nos. un, deux, trois, quatre, cinq et six, de l'ilet No. une, sur le plan d'une partie du dit Bourg, tiré par Jean Communy, le premier mars 1837. Les dits lots ayant mesure française, les dimensions suivantes, savoir:—Lot No. un, trente pieds face à la rue Poudrière, sur une profondeur de quatre-vingt [illegible] pieds, neuf pouces, d'un côté et quatre-vingt dix-huit pieds, huit pouces de l'autre du lot No. deux; le dit lot No. deux, trente pieds face à la même rue, sur une profondeur de quatre-vingt dix-huit pieds, huit pouces sur la ligne contigue au No. un, et cent pieds, cinq lignes de profondeur sur la ligne contigue au No. trois. Le dit lot No. trois, trente pieds face à la même rue, sur une profondeur de cent pieds, cinq lignes, sur la ligne contigue au No. deux; et cent-deux pieds, trois lignes sur la ligne contigue aux lots Nos. quatre, cinq et six. Ledit lot No. quatre, à l'encoignure des rues Delaronde et Poudrière, trente pieds face à la rue Delaronde, sur une profondeur de cent vingt pieds face à la rue Poudrière. Le lot No. cinq, trente pieds face à la rue Delaronde, sur une profondeur de cent vingt pieds; et le lot No. six, quarante-six pieds, trois pouces face à la rue Delaronde, sur une profondeur de cent vingt pieds sur la ligne contigue au No. cinq et quarante deux pieds, trois pouces, sur la ligne du fond, contigue au No. trois.

2o. Trois lots de terre, situés au nouveau faubourg Marigny, désignés comme Nos. six, sept et huit de l'ilet No. quatre-vingt-sept, sur un plan tiré par Louis Bringier, arpenteur général, le neuf mai 1831, lesquels lots ont, mesure française, les dimensions suivantes, savoir: chacun d'eux trente pieds de face à la rue de l'Union, sur cent trente pieds de profondeur.

3o. Quatre esclaves nommés Nancy, négresse, âgée d'environ trente-neuf ans, ensemble avec James, nègre d'environ sept ans, Eliza d'environ quatre ans et Malvina, mulâtresse d'environ deux ans, enfans de ladite Nancy, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions:—Comptant.
17 nov. C. F. HOSEY, Shérif.

CIGARES—100 milliers cigares, à vendre par
17 nov E. & J. ANDREWS, 39, Gravier.

VIEILLE EAU-DE-VIE DE CHAMPAGNE—20 pipes et demies de vieille eau-de-vie de champagne, à vendre par H. & W. ANDERSON,
17 nov Nos. 88 et 84, rue Tchoupitoulas.

COUVERTURES FRANÇAISES—20 balles couvertures françaises de toute qualité, à vendre à bon marché par H. & W. ANDERSON,
17 nov Nos. 88 et 84, rue Tchoupitoulas.

VINS EN BOUTEILLE de toutes les descriptions et âges, Champagne, Madère, Sherry, Bourgogne, Claret, Hock, &c., en caisses de une, deux et trois douzaines, à vendre par H. & W. ANDERSON,
17 nov 88 et 84, rue Tchoupitoulas.

WHISKEY IRLANDAIS ET ECOSSAIS—4 poinçons vieux whiskey de [illegible], Cork; 2 poinçons whiskey de hautes terres d'Ecosse, à vendre par H. & W. ANDERSON,
17 nov 88 et 84, rue Tchoupitoulas.

BLANC DE CERUSE—500 barillets du No. 1, pur, reçus par le brick Levant de Philadelphie, et à vendre par JAMES D. DENEGRE,
17 nov 16, rue de la Douane.

CHARBON A VENDRE—De la meilleure qualité de Cannel, importé directement de Liverpool. Aussi, charbon de Sidney [illegible] De Pittsburg, délivrable à domicile, sans le plus bref délai, en quantités à satisfaire aux demandes.
ANDREW & BARKER,
17 nov [illegible]

LIBRAIRIE DE LA N. ORLEANS—Rue Bienville No. 12—Le public y trouvera constamment un assortiment de Papier, de Livres de toutes sortes, à des prix satisfaisans. Ces articles sont garantis de bonne qualité, comme l'ont toujours été ceux vendus dans cet établissement depuis sa formation.
17 nov NORMAN, STEEL & Co.

A LOUER.—Le magasin No. 47, rue de la Nouvelle Levée, avec des maisons de résidence et une cour en dépendant; il y a aussi un hydrant. C'est un bon emplacement pour tenir un magasin de comestibles. [illegible] On peut en donner possession immédiatement. S'adresser au No. 27, rue de la Nouvelle Levée. 17 nov—1

AVIS—Les contribuables de la Paroisse d'Orléans qui doivent des taxes de Paroisse pour l'année 1837, sont prévenus d'avoir à payer d'ici au 1er décembre prochain, faute de quoi, les comptes seront remis au shérif pour en faire le recouvrement conformément à la loi. A. CRUZAT,
16 nov—6 Trésorier de la Paroisse.

AVIS—Les soussignés ont formé une société pour la transaction générale des affaires de commission, dans cette ville, sous la raison de N. F. COMLY & CO.
NATHAN F. COMLY,
DAVID B. RISING,
JAMES W. HARRIS.
16 novembre—3

FOND D'UN CAFE A VENDRE.—Le bail d'un Café et une petite maison y attenant, situés à l'encoignure des rues Tréme et du Canal. C'est positivement la meilleure situation pour un magasin de comestibles ou café. [illegible] Le bail a trois ans à courir, à dater du 1er janvier 1839. Ce serait une bonne acquisition pour une personne industrieuse. La seule raison qui porte le propriétaire à se défaire de cet établissement, c'est qu'il a d'autres affaires à s'occuper en cette ville. Pour plus amples informations, s'adresser à l'encoignure des rues du Canal et Tréme. 16 nov—2

BOULANGERIE A VAPEUR—No. 89, rue Moreau, près du rail road Pontchartrain. Les soussignés offrent en vente,
500 barils biscuits de pilote,
600 do biscuits de navire,
75 do biscuits au beurre,
100 do biscuits pour café,
50 do cracker à l'eau,
100 caisses et barillets biscuits au sucre.
Tous les articles ci dessus sont garantis bon, et de première qualité. De plus 75 sacs son, de première qualité; un moulin à maïs patenté, avec tous ses appareils, et une machine améliorée, et calculé pour être mise à la vapeur ou par les chevaux.
16 nov—10 WATERS & HILLEMAN.

DEMANDE D'INFORMATION—J'ai donné à mon domestique BILL, un permis pour se louer pendant une semaine, depuis le 4 du courant, étant absent depuis lors, je crois devoir en donner le signalement. BILL, est un griffe, de la taille d'environ 5 pieds 9 pouces, [illegible] Cinq piastres de récompense seront payées à quiconque donnera des informations qui me le feront retrouver. Il a été acheté de la [illegible] de Gorbin & Rowe, et je suis assuré qu'il est malade ou que quelque accident lui est survenu. Si cette annonce tombe sous les yeux du propriétaire de la femme de Bill, il me rendra service s'il peut me donner quelques informations à son sujet.
Ville de Lafayette, 15 novembre 1838.
W. MARRYFIELD,
16 nov—3 Enc. Sts. Marie et Levée.

EAU-DE-VIE DU PAYS—15 barils de whiskey première qualité, à vendre par
15 nov J LANDIS & Co.

RIZ—13 tierçons excellent riz de la nouvelle récolte, en magasin et à vendre à bon marché pour clore une consignation. LAYET & AMELUNG,
15 nov 17, rue du Commerce.

GRAISSE—150 fréquins graisse première et de seconde qualités, en magasin et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
15 nov 17, rue du Commerce.

TOILES D'EMBALLAGE ET CORDES—75 pièces Toile d'emballage, et 400 rouleaux cordes de qualité supérieure, à vendre par
15 nov LAYET & AMELUNG.

RIZ—80 Boucauts riz de la nouvelle récolte, en débarquement du brick Edit, et à vendre par
15 nov J A BARRELLI & Co. 61, Commune

PLATRE CALCINE—70 barils qualité extra, à vendre par J A BARRELLI & Co.
15 nov No 61, rue de la Commune.

SUCRE EN PAIN—100 barils de qualité supérieure, à vendre par J A BARRELLI & Co.
15 nov No 61, rue de la Commune.

BOUCAUTS A MELASSES—Barils à saumures à vendre par J A BARRELLI & Co.
15 nov No 61, rue de la Commune

TRAITES SUR CHARLESTON—A vendre
15 nov par J A BARRELLI & Co. 61, Commune

JAMBON, PLATS COTES—40 Boucauts plats côtés de Cincinnati, à vendre par
15 nov J LANDIS & Co.

SUCRE—16 boucauts nouvelle récolte, en débarquement des goélettes Agathe et Ste. Anne, vis-à-vis la rue Conti, à vendre par
GOURDAIN & BENIT,
15 nov No 15, rue Conti.

MELASSE—39 barils nouvelle mélasse, en débarquement de la goélette Ste. Anne, vis-à-vis la rue Conti, à vendre par
GOURDAIN & BENIT,
15 nov 13, rue Conti.

25 barriques vin de Marseille et 100 caisses vin de Bordeaux, à vendre à bon compte pour clore une facture par GOURDAIN & BENIT,
13, rue Conti.

EAU-DE-VIE—4 pipes eau-de-vie de cinq degrés au-dessus de la 4ème preuve, en magasin et à vendre par W. F. COMLY & Co.
15 nov—4 97, rue du Camp.

HUILE DE TANNEUR—35 barils en magasin et à vendre par J. N. LAVILLEBEUVRE,
15 nov 17, rue des Magasins.

AVOINE—300 sacs en magasin et à vendre par
J. N. LAVILLEBEUVRE,
15 nov 17, rue des Magasins.

FARINE DE MAIS—Quelques barils à vendre
15 nov F. QUARLES, 9, Commerce.

RAISIN FRAIS DE MALAGA—150 caisses et demi caisses à vendre par
15 nov ABRAHAM TRIER, 40, Poydras.

A VENDRE—3 pipes et 6 boucauts whiskey écossais, de qualité supérieure; quelques barriques bierre de Londres forte et fumée de Burton, de E. J.; aussi, bierre pâle; de plus, un choix de vieux vins de Porto, Sherry et Madère, de E. J.
HOLT & ARROWSMITH,
14 nov—6 3 p. s. Rue du Canal, 26, Maison Musson

A VENDRE—[illegible] barils [illegible] et 26 do. italienne do.
HOLT & ARROWSMITH,
14 nov—3 p. s. 26, Rue Royale, Maison Musson

TIRAGE DE LA GRANDE LOTERIE D'ETAT—Classe No. 52.
12, 65, 73, 6, 16, 3, 19, 5, 21, 72, 64, 54.
Sont les numéros sortis dans le tirage de Jeudi.

TIRAGE AUJOURD'HUI.
UN GROS LOT DE
12000 PIASTRES.
☞ BILLETS, SEULEMENT $4. ☜

GRANDE LOTERIE D'ETAT,
Classe No. 53.
Autorisée par la Législature de l'Etat.
Devant être tirée Samedi 17 novembre 1838, à 5 heures P. M., au *Merchants' Exchange.*

A. DAVIS & Co.—Directeurs.

75 Numéros Ballottés—12 sortant.

PROGRAMME:

1 Lot de		$12,000	$12,000
1	"	3,000	3000
1	"	2,000	2000
1	"	1,200	1200
1	"	1,160	1160
5	"	1,000	5000
2	"	900	1800
2	"	600	1200
2	"	500	1000
6	"	250	1500
10	"	200	2000
10	"	150	1500
20	"	120	2400
126	"	100	12600
63	"	50	3150
63	"	40	2520
63	"	30	1890
63	"	20	1260
63	"	15	945
63	"	10	630
3780	"	8	30240
23436	"	4	93744
27714 Lots s'élevant à			$186,690

Billets entiers, $4—Moitiés 2—Quarts 1.

Paquets de 25 billets pour $100, garantis devoir tirer au moins $48.

Paquets de 26 demi billets, pour $50, garantis devoir tirer au moins $24.

Paquets de 26 quarts de billets, pour $25, garantis devoir tirer au moins $12.—Pour paquets ou simples billets, s'adresser au Bureau des Directeurs, rue de Chartres No. 16. 16 nov—2

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses pratiques et le public, qu'il vient de recevoir de Paris un assortiment de bottes fines d'une qualité supérieure, ainsi que des bottes à liège, qu'il offre à vendre au No. 39, rue Conti.
16 nov—6 3ps P. SOUDE.

NOURRICE A LOUER.—Une jeune négresse, nourrice, sans enfant, garantie bon sujet; un peu couturière et coiffeuse. S'adresser rue du Canal, N. 189.
16 nov—3 A. JONAU.

VIN DE COTES—100 barriques vin de côtes, en magasin et à vendre par
L. L'HOTELIER FILS & Co.
16 nov—3 11, rue Toulouse.

PLANTS DE FRAISES, à vendre par cent ou par mille. S'adresser à Wm. DINN,
16 nov No. 17, rue de la Commune

RAISIN—400 Caisses et 1400 quarts do. raisin, en magasin et à vendre par G E COOLIDGE,
16 nov 56, Gravier.

POMMES—50 barils Pommes actuellement en déchargement du navire Parthenon, et à vendre par G E COOLIDGE, 56, Gravier.

CHROME VERT—4 Caisses contenant 20 boîtes chrome vert, et 20 barils peinture noire, à vendre par G E COOLIDGE, 56, Gravier

NOUVELLE MELASSE—25 Barils en bon ordre en débarquement du bateau à vapeur Mariner à vendre par P H GALLWEY, 6 Conti
16 nov

FARINE—300 barils farine, marques de boulangers, en débarquement d'un chaland, et à vendre
16 nov par G. DORSEY, 44, Nlle-Levée.

JAMBON, PLATS COTES—25 boucauts en magasin et à vendre par G. DORSEY,
16 nov 44, Nlle-Levée.

SACS EN PITRE, Huile de lin, pois, et coupe-rose, en magasin et à vendre par G. DORSEY,
16 nov 44, Nlle. Levée.

FOIN—300 balles foin, à bord du navire Alexandria, à vendre par LEVI H. GALE,
16 nov 93, rue de la Commune.

PLANCHES, &c.—35 milliers planches et 20 milliers pieds [illegible], à vendre à bord du navire Liverpool, en face de la Presse d'en haut, s'adresser à bord ou à LEVI H. GALE,
16 nov 93, rue de la Commune.

CABRIOLETS D'HABITANS — Récemment reçus et en magasin, plusieurs beaux cabriolets avec de grandes roues, propres aux habitants de la campagne. A vendre à bon marché par
H. BEACH & Co.
16 nov No. 66 et 68, rue Royale.

BROSSES POUR PLANCHERS.—Un nouvel envoi de grandes brosses pour planchers, à l'usage des hôtels; aussi, brosses unies, de fantaisies, et brosses pour M[illegible], ainsi que des soufflets, venant d'être reçus et à vendre au No. 70, rue de Chartres, par SIMMONS, HART & Co.

A LOUER—Une partie du magasin No. 40, situé rue Poydras. S'adresser à
ABRAHAM TRIER.

FRUITS DE MALAGA—En débarquement du brick Monk, venant directement de Malaga, 3500 caisses et demi caisses raisins, 1500 demi caisses do, 1500 quarts do, 100 caisses citrons assortis, 500 caisses limons. A vendre par JOHN A. MERRITT,
16 nov No. 53, rue du Camp.

EPERONS A VENDRE par G. R. STRINGER,
No. 56, rue du Canal.

FONDS DE DOUANE à vendre par
J. STRINGER,
16 nov No. 56, rue du Canal.

CRACKERS DE PHILADELPHIE—75 barils biscuits au beurre, au sucre et au soda, en débarquement et à vendre par N. F. COMLY & CO.,
16 nov No. 97, rue du Camp.

AVIS—Le sac aux lettres du navire WILLIAM BADGER, capitaine Trips, pour Liverpool, sera enlevé du bureau du soussigné, ce soir à 4 heures.
J H ASHBRIDGE,
16 nov No. 65, rue de la Commune.

HYDE & GOODRICH ont reçu d'Europe un superbe assortiment de boîtes Epinglettes en mosaïques, sur lesquelles ils appellent l'attention des dames de la Nouvelle-Orléans, pour le goût et la nouveauté. 16 nov—6

BOUCAUTS A MELASSE—300 boucauts à mélasse de choix, maintenant en débarquement, à vendre à des prix modérés en les prenant sur la levée. S'adresser à GEO. GREEN & BRO.
16 nov 26, rue du Camp.

BILLETS des banques du Mississipi, pour le montant de $12,000 portant intérêt, à vendre par
16 nov—3 ROBINSON & Co. 45, Camp.

ACTIONS de la banque du Canal, à vendre par
16 nov—3 ROBINSON & Co. 45, Camp.

CHECKS de banque sur Philadelphie à vue, en sommes de $5000, à vendre par
16 nov—3 ROBINSON & Co. 45, Camp.

BILLETS des banques de l'Alabama, $12,000 à vendre par ROBINSON & Co.
16 nov 45, rue du Camp.

CABRIOLETS A UNE PLACE—En débarquement et en magasin, calculés pour les médecins de la campagne, à vendre par H. BEACH & Co.
16 nov Nos. 66 et 68, rue Royale.

VIEUX WHISKEY IRLANDAIS—5 poinçons et 20 demi-poinçons vieux whiskey irlandais, à vendre par HANNAY & ROBERTSON,
15 nov—3 26, rue Gravier

SAUCE IRLANDAISE—30 caisses sauce de Harvey, article supérieur, à vendre par
HANNAY & ROBERTSON,
15 nov—3 26, rue Gravier

THE—100 caisses thé poudre à canon et impérial, de 6 et 13 livres, en magasin et à vendre par
HANNAY & ROBERTSON,
15 nov—3 26, rue Gravier

VIEUX RHUM DE LA JAMAIQUE—Quatre poinçons rhum de qualité supérieure, à vendre par
HANNAY & ROBERTSON,
15 nov—3 26, rue Gravier

PORTER & BIERRE—120 barriques porter de bonne qualité; 30 do de bierre pâle, en débarquement, et à vendre par
HANNAY & ROBERTSON,
15 nov—3 26, rue Gravier

SAVON—300 caisses savon brun, No. 1, en magasin et à vendre par
HANNAY & ROBERTSON,
15 nov—3 26, rue Gravier

FAYENCE—100 paniers fayence assortie, en débarquement de la barque Edinburgh et à vendre par HANNAY & ROBERTSON,
15 nov—3 26, rue Gravier

VIEUX VIN D'OPORTO—16 caisses vieux vin d'Oporto, en débarquement de la barque Damariscotta, et à vendre par
HANNAY & ROBERTSON,
15 nov—3 26, rue Gravier

EAU-DE-VIE—65 pipes eau de vie de Cognac, de qualité supérieure, en débarquement de la barque Damariscotta, venant de Londres, et à vendre par
HANNAY & ROBERTSON,
15 nov—3 26, rue Gravier

VIN DE SHERRY—8 boucauts et 8 quarts barriques, et 20 caisses vieux vin de Sherry, en débarquement de la barque Damariscotta, venant de Londres et à vendre par
HANNAY & ROBERTSON,
15 nov—3 26, rue Gravier

AVIS—JOS BARTHET, prend en société, Mrs Jules Tardos & J. A. Bergeron. Cette nouvelle maison continuera le même genre d'affaire que l'ancienne, sous la raison Barthet & Co. 15 nov

SUCRE—26 boucauts de beau sucre, en débarquement de la goélette Créole, au bas de la rue St. Louis, et à vendre par BARTHET & Co.
15 nov 38, rue Toulouse.

BUREAU DE LA COMPAGNIE du chemin de fer de Nashville et de la Nouvelle Orléans—Nouvelle Orléans le 14 novembre 1838—Traites sur New York, à vendre en sommes convenables aux acheteurs à UN POUR CENT de prime.
JAMES H. CALDWELL,
14 nov—12 Président.

MELASSE—110 Barils nouvelle mélasse, en débarquement du sloop Jackson, en face de la rue Conti, à vendre par VILLATTE & LEBLANC
14 nov 56, Vieille Levée.

DRAYS—17 drays, en débarquement du navire St. Louis, une rangée au-dessus du rail-road, à vendre par N. F. COMLY & Co.
14 nov—4 97, rue du Camp.

RAISINS—75 caisses et 150 demi-caisses beaux raisins en grappes, en magasin et à vendre par
14 nov N. F. COMLY & Co., 97, rue du Camp.

CIGARES DE PRINCIPES—30,000 cigares de Principes, à vendre par N. F. COMLY & Co.
14 nov 97, rue du Camp.

CHARBON ANTHRACITE—100 boucauts charbon de Lehigh, en débarquement du navire St. Louis, une rangée au-dessus du rail-road, à vendre par N. F. COMLY & Co.
14 nov No. 97, rue du Camp.

TRAITE sur New-York, à vendre par
VAN WYCK & Co.
14 nov—4 No. 35, rue du Camp.

CLOUX—100 barils cloux de grandeurs assorties, à vendre par VAN WYCK & Co.
14 nov—4 35, rue du Camp.

THE—200 caisses thé de 13 livres chaque; 300 do de 13 livres, impérial, à vendre par
14 nov—4 VAN WYCK & Co., 35 Camp.

RAISINS—300 caisses raisins frais, à vendre par
14 nov—2 VAN WYCK & Co., 35, Camp.

VIN supérieur de Porto et de Sherry, en caisses et à vendre par VAN WYCK & Co.
14 nov—4 35, rue du Camp.

DEMANDE D'UN COMMIS.—Une personne d'origine française, âgée de 25 à 30 ans, parlant anglais et connaissant bien la ville, peut obtenir de l'emploi dans une maison faisant les affaires en général. S'adresser par lettre adressée à la boîte No. [illegible], à la poste. 13 nov—2

TOUS les créanciers et les débiteurs de la succession du feu sieur Joseph Devenport sont priés de s'adresser, pour règlement, à M. E. A. CANON, rue Condé, n. 157. 13 nov—6

50,000 SANGSUES.—Reçues par les navires Ville de Paris et Mérou, des marques de premier choix, et de toutes grosseurs, à vendre à 6, 12 1/2 et 25 cts, au dépôt, rue du Quartier, No. 26, entre Condé et la Levée. 14 nov—1an

LIMONS FRAIS—[illegible] caisses à vendre par
15 nov ABRAHAM TRIER, 40, Poydras.

POUR GALVESTON VELASCO (Texas)—Paquebot régulier, partira le jeudi, 22 Novembre, à 10 heures du matin.—Le beau navire-à-vapeur, à faible pression, CUBA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. B. Carrin, du port de 600 tonneaux, ayant des bouilloires en cuivre, partira positivement le jour susdit. Ce bateau a subi de grandes réparations; on y a ajouté de nouvelles cabines, et il peut recevoir convenablement 250 passages à la chambre et 150 à l'entrepont. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Girod, ou à
BOGERT & HAWTHORN,
63, rue Gravier.

☞ Le prix du fret et du passage doit être payé en billets des banques de la N.-Orléans. 16 nov

POUR LA MOBILE—Le steamer ISABELLA, bien connu, capitaine Thos. Walker, partira du bout du rail-road, pour le port ci-dessus, Dimanche 18 du courant, après l'arrivée des chars de midi. Pour fret ou passage, s'adresser à
WALKER, KNIGHT & Co.
16 nov 26, rue de la Nlle. Levée.

POUR ST. LOUIS, Memphis, l'embouchure de la Rivière Blanche, et tous les ports intermédiaires—Le superbe bateau à vapeur PRAIRIE, de première classe et à chambre haute, capitaine Freleigh, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste de son fret, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face de la rue Gravier, ou à
15 nov JOHN A. MERRITT, 58, Camp.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et tous les ports intermédiaires—Le bateau neuf, fin marcheur et tirant peu d'eau, GOVERNOR SHELBY, capitaine James Baber, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira positivement Samedi 17 du courant. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Gravier, ou à JOHN A. MERRITT,
15 nov 58, rue du Camp.

POUR ST. LOUIS, ALTON, et tous les ports intermédiaires—Le steamer fin marcheur UNITED STATES, capitaine J. B. Hill, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira pour les ports ci-dessus, dimanche 18 courant, à 10 heures A. M. Pour frêt de la balance, ou passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à bord vis à vis la rue Gravier ou à BOGERT & HAWTHORN,
14 nov 63, rue Gravier.

A VENDRE—Le bateau à vapeur CHICKASAW, tel qu'il se trouve de l'autre côté du fleuve; il est en bon état pour faire toute espèce de voyage, ayant subi l'inspection requise par la dernière loi du Congrès de 1838, relative aux bateaux à vapeur. Son inventaire, qui est plein, peut être examiné en s'adressant au capt. Pauling, à bord. Si ce bateau n'est pas vendu à l'amiable avant le 1er. décembre, il sera mis à l'enchère publique, afin de clore une société.

Pour les conditions, s'adresser au capitaine Pauling, à bord, ou à CHARLES P. JOHNSON, No. 76, Vieille Levée, entre les rues St. Louis et Toulouse.
10 nov—6

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot, fin voilier, ROCHESTER, capt. Charles Owen, partira le 25 de ce mois. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine, à bord, ou à
LEVI H. GALE,
17 nov 93, rue de la Commune.

POUR NEW YORK—Aujourd'hui—Le superbe navire MANCO, classé A1, fin voilier, capt. Nickles, ayant tout son chargement, partira aujourd'hui. Pour passage seulement, s'adresser à J. H. ASBRIDGE,
17 nov 65, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE—La barque LAFAYETTE, capt. Lanais, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à
GEORGE BEDFORD,
17 nov 22, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Le brick VIRGINIA, classé A1, capitaine Jordan, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, est actuellement à prendre du fret à la côte, et pourra admettre encore 70 à 80 boucauts pour compléter son chargement. Pour fret demande ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD,
17 nov 22, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le navire fin marcheur AREATHUS, capitaine Snow, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
LEVI H. GALE,
16 nov 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire ACTRESS, classé A 1, capitaine Tool, paquebot régulier, ayant la plus grande partie de son chargement allant à bord, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ou cabanes étant bien commodes, s'adresser au capitaine à bord ou à L H GALE,
16 nov 93, Commune.

POUR PHILADELPHIE
Le navire ST-LOUIS, paquebot régulier, classé A 1, reçoit maintenant son fret, partira sous peu, afin d'éviter les glaces dans la Delaware. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, une rangée au-dessus du rail road, ou à N. F. COMLY & CO,
16 nov—5 No. 97, rue du Camp.

SUCCESSION de feue Claire Roches, décédée veuve de Thomas Doggett—Vente par le Régistre des Testaments—Le mardi, 26 décembre 1838, en vertu d'un ordre de vente rendu le 13 novembre 1838 par l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, les esclaves suivants, savoir

Kitty, négresse américaine, âgée d'environ trente ans, un peu blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant Mary, d'environ neuf ans.

Aussi: Une négresse nommée Delcy, âgée environ 50 ans

Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
15 nov Régistre des Testaments.

EN débarquement des navires Le Vaillant, la Ville de Bordeaux et le Général Foy, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:

208 barriques vin rouge de 1832, 33, &c. différents crûs.
190 barriques vin blanc,
32 demi-barriques vinaigre,
450 caisses vin rouge,
50 do liqueurs assorties,
50 do fruits à l'eau-de-vie,
10 do eau d'or,
10 do marasquin,
20 do absynthe suisse,
[illegible] bouchons,
6 caisses saucissons de Boulogne,
20 pipes vieux cognac,
20 demi do do

AINSI QUE:

12 malles de linge confectionnés contenant:
120 chemises de laine,
180 gilets tricotés,
100 paires pantalons do
60 redingotes,
40 capotes,
50 gilets à manches,
12 douzaines chapeaux de soie pour hommes,
24 chapeaux Panama, &c. &c.
A. CAPDEVIELLE & Co.
16 nov No. 19, rue Toulouse.

LES soussignés offrent à vendre, tout le chargement du brick Kanhawa, venant directement de Malaga, consistant en:

30 barils Malaga sec, supérieur,
160 barillets olives;
2339 caisses et 1000 caisses raisins;
579 quarts de caisses dito;
625 caisses raisins en grain, 452 do en grappes;
200 barillets et 300 pots raisins frais;
200 caisses limons; 170 demi-cours figues;
200 balles papier cigalo-forette;
25 barils vin San Lucar;
23 barils eau de vie espagnole;
1718 barres fer de Biscaye; 3 rouleaux nattes;
36 balles papier à envelope;
5 caisses chapeaux de Livourne.
J. W. ZACHARIE & Co.
16 nov 88, rue de la Douane.

COQUILLAGES DE MER TRES RARES—Le soussigné a reçu en consignation environ 1300 jolis coquillages très rares venant du sud de la mer Pacifique, de la côte de Patagonie, et des Îles de la Société, qu'il offre à vendre. On peut voir les échantillons, en s'adressant au No. 250, Vieille Levée, quelques portes plus loin que l'Hôtel des Monnaies.
14 nov S. HERRIMAN.

LIBRAIRIE D'ALFRED MOREST, rue Royale No. 139.

ŒUVRES		Chroniques des 14e 15e. et 16e siècle, par	
de Beaumarchais,	1 v. 8o.	Le Sire de Coucy, Chatelain, Sonia de Vavenne, Faimort, Monstrelet et autres auteurs. Toutes ces éditions sont du même format gd. 8o.	
de Crébillon (compl.)	do.		
de Corneille	do.		
Delille	do.		
de J. F. Regnard	do.		
de Fénelon	3 v. 8o.		
de Montesquieu,	1 v 8o.	Historiens Grecs 1 v 8o.	
de Montaigne,	do.	Histoire de l'Empire Romain par Gibbon, 2 v 8o.	
de Boufflers,	do.		
de Delavigne,	do.	Histoire des Croisades par Michaud, 4 v 8o.	
de J. J. Rousseau,	4 v 8o.		
de Voltaire,	13 v 8o.	Histoire d'Italie, par Guicciardin, 1 v 8o.	
d'Alembert,	14 v 8o.		
de Diderot,	26 v 8o.	Oraison de tous les cultes, par Dupuis 10 v 8o. atlas.	
de Sévigné,	27 v 8o.		
de A. Dumas,	2 v 8o.	Recueil des Discours de Bis & Fox, 12 v 8o.	
de Victor Hugo,	3 v 8o.		
de Lamartine,	1 v 8o.	Recueil des Discours de George Canning, 3 v 8o.	
d'A. de Vigny,	1 v 8o.		
de P. L. Courrier,	1 v 8o.	Voyage dans la Grande-Bretagne, par le baron Charles Dupin, 3 v. 4o.	
drame, de Goethe	2 v 8o.		
de Barthélémy & Mery,			

Voyage à l'Ile de France, Histoire Universelle de Sismondi, par Malbert, 2 v 8o, atlas. — gw, 12 v 8o.
Dictionnaire des inventions, 1 v [illegible]

JURISPRUDENCE.

Chabot, Duranton, Toullier, Troplong, Dumoulin, Merlin, Montgalvy, Delvincourt, Pothier, reçu par Dupin, Pandectes de Justinien, Persil, Vazeille, Pailliet, Delaleau.

Un bel assortiment de livres de Médecine.

Plusieurs collections complètes du Magasin Universel, Pittoresque, du Musée des Familles jusqu'à ce jour.

Les derniers Romans de F. Soulié, de Lamartine, de Chateaubriand, de Dumas, de Musson, de G. Sand, de Didier et de Paul de Kock &c. 1er nov—6

BAZARD PARISIEN, encoignure Royale et du Maine—MM. Normandin & Barrand ont l'honneur de prévenir qu'ils feront l'ouverture de leur magasin et de leur salon de coiffure, samedi, 10 novembre. Les changements qu'ils viennent de faire dans leurs salons, dont l'un est disposé pour la barbe, et l'autre spécialement pour la coiffure, prouveront leur désir de justifier la réputation dont jouit leur maison.

M. Normandin, dans son voyage de Paris, a dû faire un choix de marchandises relatif aux personnes qui l'honorent de leur confiance. On trouvera chez eux un très grand assortiment de figures de Milloug et Bis. [illegible] pour coiffure, garnitures de robes, porte-monnaie de peau, du fil d'Ecosse, ou filet, du gras pour la conservation des mains; bas de soie, couleurs pour dames et messieurs, bretelles, cravates, foulards, chemises blanches et de couleur, chapeaux d'hommes, casquettes, coutellerie fine, tabatières en écaille, ivoire et nacre, brosserie de toute espèce, bijouterie, cordes à musique et autres; cannes, parapluies, cravaches, épongées, etc etc.

Leur parfumerie, des maisons Monpelas, Piver, Bernier et Violet, ne laisse rien à désirer en pommade fine, huile, extrait, eau de Cologne, savons, etc. [illegible] pour l'entretien de la peau, etc.

Enfin un assortiment complet de postiches ou cheveux, tout ce qu'il y a de plus nouveau, et toute espèce d'articles de toilette.

Ils offrent aux dames, pour les coiffures de petites soirées et de négligé, les peignes Puget, avec lesquels une dame peut se coiffer elle même de plusieurs manières et sans épingles. 7 nov—3

EAUX MINERALES ARTIFICIELLES—Pour BOISSON, établissement de Vr. BUILE, pharmacien chimiste, encoignure Dauphine et Hôpital. A la Nouvelle Orléans, où l'on trouvera constamment préparé, l'eau simple acidule gazeuse pour table, l'eau magnésienne saturée, les eaux de Seltz, celles de Vichy, de Spa, de Wals, de Clermont-Ferrand, de Balaruc, de Barèges, de Contrexéville, en général les eaux les plus usuelles.

Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par formule spéciale des médecins, ainsi que toutes les substances destinées à composer à domicile, les bains, les lotions et les douches d'eaux minérales. 27 oct—6

PERDU—Il y a quelques jours, une Chienne à rat, couleur jaunâtre, ayant les poils rudes. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la ramènera au bureau de l'Abeille. 16 nov—3

CARROSSES NOUVEAUX.—Les soussignés ont reçu, par des arrivages récents de New-York, une variété de barrouches légères, de petites cabriolets de Stanhope, sulkies, etc., à vendre à bon marché à des conditions avantageuses par
13 nov H. BEACH & Co, rue Royale.

BOSTON CHAIRS—in store for sale by
nov 10 ABRAHAM TRIER, 40 Poydras st

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & CENAS.

VENTE DE SYNDIC.—Il sera vendu, Samedi 22 décembre, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, et par ordre et sous la direction du syndic, les propriétés suivantes, abandonnées par C. Lesage à ses créanciers:

1o. La moitié indivise de deux TERRAINS situés au faubourg La Course, au-dessus de cette ville, et désignés par les Nos. 9 et 10, dans l'ilet No. 79. Le lot No. 10 forme l'encoignure des rues Polymnie et Apollon, et mesure 120 pieds de face à la rue Polymnie, sur 60 pieds de profondeur à la rue Apollon. Le lot No. 9, est limitrophe au No. 10, et mesure 60 pieds de face à la rue Apollon, sur 120 de profondeur, entre lignes parallèles; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

2o. La moitié indivise de trois TERRAINS, avec tous les édifices qui s'y trouvent, situés au faubourg La Course, au-dessus de cette ville, et mesurant ensemble 29 pieds 4 pouces et une ligne de face à la rue Edouard, entre les rues des Magasins et Colysée, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et une ligne.

Conditions: comptant.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
17 nov—3; 1 et 2 déc.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

VENTE DE MEUBLES.—Lundi, 19 du courant, il sera vendu au No. 121, rue Gravier, à 4 heures de l'après midi, une quantité de meubles de maison, consistant en side-boards, sofas, tables, glaces, une quantité de lits, garnitures de lits, &c., et une variété d'autres articles. 17 nov—2

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu, Lundi 19 du courant, à 10 heures du matin, au magasin d'encan No. 7, Vieille Levée.
750 capotes en couvertes pour nègres,
20 caisses chapeaux, de qualités assorties,
20 balles toile à draps 3/4 et 4/4,
20 caisses souliers, qualités assorties,
120 paniers champagne.
Une quantité d'articles de comestibles, &c.
17 nov—2

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu Lundi 19 du courant, à [illegible] heures et demie de l'après midi, sur la Levée, entre l'Hôtel des Monnaies et le Marché aux légumes,
121 Tonneaux et demi de Charbon de Onelli, en débarquement du navire Jane, venant de Liverpool.
Conditions comptant. 17 nov—2

PAR J. BLACHE.

IL sera vendu, lundi prochain, 19 du courant, à dix heures du matin, à son encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra—4 balles Couvertures françaises de trois points; imposées et endommagées à bord du brick américain, Ilerbeker, capitaine Tansten, venant de Cette.
Conditions—Comptant. 17 nov—2

Vente renvoyée.

PAR DORIOCOURT & DIDION.

SAMEDI prochain, 17 novembre courant, il sera vendu sur les lieux, à 10 heures A. M., un fonds de grocerie assorti,—quincaillerie, poterie, verrerie, pharmacie, &c., connu sous le nom d'*American Coffee House*, situé de l'autre bord du fleuve en face de la ville près du ferry de la 1ère. municipalité; plus un Tir au pistolet bien installé et muni, ensemble les meubles, établissemens, la clientelle et le privilège du bail de la terre, qui sera renouvellé pour trois années consécutives à partir du 1er. août 1839.

Conditions.—Le magasin, la cuisine et autres édifices y adjacents seront vendus ensemble avec le fonds de grocerie, &c. Les maisons situées sur le derrière dudit lot de terre rapportant $80 par mois, seront vendues séparément; le tout en se conformant aux stipulations du bail donné aux vendeurs. Les termes de paiement seront un quart à 60 jours et la balance par tiers à 4, 8 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs ou de leurs agents dûment autorisés. Il est entendu que le loyer du lot de terre qui est de $60 par mois, sera payé $15 par l'acquéreur du magasin, &c., &c. et $45 par l'acquéreur de la maison derrière.

Les actes de vente devant Jos. Cuvillier, notaire, aux frais des acquéreurs. 13 nov—5

PAR GUINAULT & DELASSUS.

Bureau No. 12, rue St. Louis.

IL sera vendu Samedi prochain, 17 du courant, à midi précis à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

L'esclave Susanne, âgée d'environ 15 ans, parlant français et anglais, depuis son enfance dans le pays, un peu cuisinière et couturière, bonne gardienne d'enfant, et garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—1/2 comptant, et la balance à 4 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction avec hypothèque. 15 nov—3

PAR GUINAULT & DELASSUS.

Bureau rue St-Louis, No. 12.

IL sera vendu (pour cause de départ) samedi prochain, 17 courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,

La mulâtresse américaine EMILIE, âgée de 17 ans, excellente gardienne d'enfant, domestique de maison, cuisinière et commencement blanchisseuse, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: comptant. L'acte de vente pardevant Pedesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
16 nov—1

PAR DEJOUX & FERNANDEZ

Magasin d'encan No. 114, rue de Chartres.

IL sera vendu Samedi, 17 du courant, à 4 heures et demie après midi, au vieux Bassin,

La goélette neuve LA MARIANNE, du port de dix tonneaux, avec ses agrès, apparaux &c. Cette goélette est présentement au Vieux Bassin et peut être examinée, elle est chevillée en cuivre et en parfait état, ayant toujours fait les voyages de la Mobile à la Nouvelle Orléans.
Conditions comptant. 16 nov—2

PAR M. BARNETT Sr. & J. T. BEAUREGARD.

IL sera vendu samedi 17 du courant, à midi, à la Bourse, rue St-Louis,

UNE MAISON, située rue St-Philippe entre Rempart et Bourgogne, bâtie sur un terrain de 24 pieds, 10 pouces de face à la rue St-Philippe, mesure française. Ladite maison est distribuée en cinq chambres, et contient toutes appartenances avec cuisine, latrines, &c.

Conditions—1-4 comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement.

☞ Il sera vendu aussi,

Le nègre nommé ANNIBAL, âgé de 25 ans, très bon domestique, garanti des maladies et vices prévus par la loi, excepté qu'il s'est absenté une seule fois et marronné.

Conditions—4 et 8 mois de crédit, en billets endossés, à satisfaction, avec hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Edw. Barnett, not. pub., aux frais des acquéreurs. 15 nov—3

PAR GUINAULT & DELASSUS.

Bureau No. 12, rue St-Louis.

IL sera vendu samedi prochain, 17 du courant, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St-Louis,

Charles, nègre créole, âgé d'environ 28 ans, excellent tonnelier, charpentier, cocher, peintre et vitrier, et excellent sujet, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait payement. 15 nov—3

PAR GUINAULT & DELASSUS.

Bureau No. 12, rue St-Louis.

IL sera vendu samedi prochain, 17 du courant, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St-Louis,

Trois lots de terre, avantageusement situés dans le faubourg Washington, (Quartier Duralde), désignés par les Nos. 1, 2 et 3, de l'ilet No. 122, formant par les rues Congrès, Grands-Hommes, Marais et Craps, mesurant chacun 25 pieds, 2 pouces, 4 lignes 1-3 de face à la rue du Congrès, sur 95 pieds de profondeur. Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Congrès et Craps. Le tout, conformément à un plan dressé par L. Surgi, en date du 6 novembre 1838.

Conditions—Moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque, jusqu'à parfait payement. 15 nov—3

ESCLAVES A LOUER—Un bon nègre de confiance, qui a été employé pour les travaux d'un magasin durant plusieurs années, et qui est en outre excellent domestique de maison.

Aussi—Trois négresses esclaves, dont l'une est bonne cuisinière, et les deux autres domestiques de maison. S'adresser au bureau de l'Abeille. 14 nov—3

AVIS—M. ADRIEN le fils, physicien, a l'honneur de faire savoir au public qu'il vient d'arriver à la Nouvelle Orléans et qu'il se dispose, d'ici à quelques jours, de donner des séances de physique toutes nouvelles et dans lesquelles il fera ce qui dépendra de lui pour surpasser tout ce que l'on peut avoir vu jusqu'à ce jour et pour obtenir les mêmes suffrages qu'il a reçu à New York et à Philadelphie, les deux seules villes d'Amérique où il a exercé son art, et où les journaux l'on tant encouragé à redoubler de zèle pendant où il avait en lui donnant le titre du plus fort physicien qui ait passé dans leur ville jusqu'à lors. 15 nov—1m

BLANC DE BALEINE—500 caisses blanc de baleine de New Bedford et de Nantucket, reçus et à vendre par ED. SPRAGUE,
14 nov No. 22, rue de la Douane.

SUCRE—30 boucauts sucre de 1re qualité, en magasin et à vendre par
VILLATTE & LEBLANC,
13 nov No. 56, Vieille Levée.

PAPIER—500 rames papier à enveloppe en débarquement et à vendre par
VILLATTE & LEBLANC,
13 nov 56, Vieille Levée.

FROMAGE—16 barils fromage Goshen, 100 caisses do. do. en débarquement et à vendre par
VILLATTE & LEBLANC,
13 nov 56, Vieille Levée.

ACTIONS de la Banque du Commerce, de la Bourse, du Gaz, à vendre par PATTON & PICKRELL,
13 nov 9, rue du Camp.

BILLETS des Banques du Mississipi et de l'Alabama, en demande par PATTON & PICKRELL,
13 nov 9, rue du Camp.

AMANDES & VANILLE—Amandes douces sans coques et fraîches et quelques livres de Vanille, à vendre par P. CUSACHS,
No. 5, rue St-Pierre, en face la place d'armes.
13 nov—6

PEINTURES—Huile de Lin et Térébenthine, à vendre par P. CUSACHS,
No. 5, rue St Pierre, en face de la place d'armes.
13 nov—6

PORC MESS MOUX—50 barils à vendre par
13 nov JOSEPH LANDIS & Co.

TOILE D'EMBALLAGE—150 pièces toile d'emballage, en magasin et à vendre à bon marché pour clore une consignation.
15 nov H. C. CAMMACK & Co. Bank Place

TOILE A DRAPS—30 balles Toile à draps, grosse, de 4/4, à vendre par E. & J. ANDREWS,
14 nov 39, rue Gravier.

POMMES DE TERRE—50 barils patates d'Irlande, en débarquement et à vendre
E. & J. ANDREWS,
14 nov 39, rue Gravier.

1000 RAMES papier à enveloppe, de différentes qualités, reçues par le Normand et à vendre par FROST & Co.,
14 nov No. 8, rue de la Douane.

BRODEQUINS D'ENFANTS DE RUSSET—20 caisses à vendre par FROST & Co.,
No. 8, rue de la Douane.

PAPIER—500 rames papier à envelope, en magasin, et à vendre par ED. SPRAGUE,
14 nov No. 22, rue de la Douane.

MORUE—300 caisses, reçues, en magasin, et à vendre par ED. SPRAGUE,
14 nov No 22, rue de la Douane.

BOTTES ET BRODEQUINS—56 Cais reçus par le navire Donnellon, de Boston, et à vendre par
14 nov FROST & Co. No 8, rue de Douane.

POISSONS SALES—100 barils harengs en saumure reçus et à vendre par
ED. SPRAGUE,
14 nov 22, rue de la Douane.

SAVON—300 caisses savon extra No. 1, de Boston en magasin et à vendre par
GEO. E. COOLIDGE,
14 nov No. 56, rue Gravier.

MAQUEREAUX—20 barils Maquereaux No. 3, en magasin et à vendre par
GEO. E. COOLIDGE,
14 nov 56, rue Gravier.

HUILE—5000 gallons huile de baleine, pressée en hiver, 2000 do huile raffinée de baleine, en débarquement, en magasin, à vendre par
GEO. E. COOLIDGE,
14 nov No. 56, rue Gravier

HUILE—[illegible] gallons huile de baleine épurée, à vendre par E. & J. ANDREWS,
14 nov 39, rue Gravier

BEURRE—15 fréquins Beurre de Goshen, en débarquement et à vendre par
E. & J. ANDREWS,
14 nov 39, rue Gravier.